Commune de Renens

Plan d'affectation P43 « Parc des Côtes »

Rapport d'aménagement selon article 47 OAT

Avril 2023

Ville de Renens
Une différence créative

Service d'urbanisme
Centre technique communal
Rue du Lac 14
1020 Renens
021 632 74 02 urbanisme@renens.ch

Table des matières

1. INTRODUCTION 2
1.1 PRÉAMBULE 2
1.2 BUTS DU PLAN D'AFFECTATION 2
1.3 BORDEREAU DES PIÈCES 2
1.4 DESCRIPTION DU PROJET 2
1.5 ODONYMIE 3
1.6 PÉRIMÈTRE DU PROJET 3
1.7 CHRONOLOGIE 3
1.8 FONCIER 4
1.9 AFFECTATION 4
1.10 PLANIFICATION DE RANG SUPÉRIEUR 5
1.10.1 PLANIFICATION CANTONALE : PLAN DIRECTEUR CANTONAL (PDCN) 5
1.10.2 PLANIFICATION RÉGIONALE ET INTERCOMMUNALE (PDI-OL) 6
1.10.3 PLANIFICATION COMMUNALE (RPE - PACOM) 6
2. RECEVABILITÉ 7
2.1 PRINCIPAUX ACTEURS DU PROJET 7
2.2 INFORMATION, CONCERTATION ET PARTICIPATION 7
2.3 ETAT DE L'ÉQUIPEMENT 8
2.4 ETUDE DE TRAFIC, PROJET ROUTIER 8
2.5 TRANSPORTS PUBLICS 9
3 JUSTIFICATION 10
3.1 NÉCESSITÉ DE LÉGALISER LA ZONE À BÂTIR (ART.15 LAT) 10
3.2 JUSTIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU PLAN D'AFFECTATION 10
3.3 CONTRAINTE DE L'UTILISATION DU SOL 11
3.3.1 CONTRAINTE MAJEURE 11
3.3.2 RÉGION ARCHÉOLOGIQUE 11
3.3.3 PATRIMOINE 11
3.3.4 RAYONNEMENT IONISANT 12
3.3.5 RAYONNEMENT NON-IONISANT 12
3.3.6 ARBRES PROTÉGÉS 12
3.4 CARACTÉRISTIQUES DU FUTUR PROJET 13
3.4.1 MOBILITÉ 14
3.5 TAXE SUR LA PLUS-VALUE 14
4 CONFORMITÉ 15
4.1 PROTECTION DU MILIEU NATUREL 15
4.2 CRÉATION ET MAINTIEN DU MILIEU BÂTI 15
4.3 DÉVELOPPEMENT DE LA VIE SOCIALE ET DÉCENTRALISATION 15
4.4 MAINTIEN DES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT 15
5 CONCLUSION 16
6 ANNEXES 16

1. Introduction

1.1 Préambule

Le présent rapport est établi, conformément à l'article 47 de l'Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (OAT), à l'attention de l'autorité cantonale compétente afin de démontrer la conformité du plan d'affectation (PA) P43 « Parc des Côtes », à Renens, aux buts et principes de l'aménagement du territoire. Il accompagne le dossier du plan d'affectation lors de l'enquête publique en tant que document d'information offrant une vision d'ensemble du projet. Il présente les objectifs urbanistiques, paysagers et environnementaux qui ont guidé l'élaboration du plan d'affectation.

1.2 Buts du plan d'affectation

Le plan d'affectation P43 « Parc des Côtes » a pour objectifs de :

- Permettre l'agrandissement de l'actuel parc du Chêne ;
- Pérenniser cet espace en tant que zone de verdure ;
- Conserver et valoriser les qualités paysagères du site.

1.3 Bordereau des pièces

Le plan d'affectation est composé des documents suivants :

- Le plan d'affectation à l'échelle 1:750 ;
- Le règlement y relatif ;
- Le présent rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT et ses annexes.

1.4 Description du projet

L'actuel parc du Chêne représente un espace public de proximité apprécié par les habitants à l'échelle du quartier. La Municipalité de Renens souhaite augmenter sa surface afin de répondre à ses objectifs de préservation des îlots de verdure pour les quartiers et d'augmentation des plantations, de la végétation et de la canopée pour lutter contre les îlots de chaleur et assurer la qualité des aménagements collectifs. Ainsi, ces aménagements permettront d'augmenter l'attractivité de cet espace de rencontre important pour les habitants, d'accroître le potentiel écologique de cette aire de verdure, et de rendre à la population un point de vue particulièrement majestueux sur le grand paysage.

1.5 Odonymie

Le parc actuel porte le nom de « parc du Chêne », en référence au « chemin du Chêne » situé au nord. La modification du nom de ce chemin est en cours de procédure. Dès lors, la création de ce plan d'affectation et le changement de nom du chemin du Chêne créent l'opportunité de renommer le parc en rapport avec son environnement. Ainsi, le nom de « parc des Côtes » a été retenu en référence au chemin le traversant ainsi qu'au dégagement sur le lac Léman et au futur point de vue aménagé qui sera proposé aux usagers.

1.6 Périmètre du projet

Le périmètre du projet se situe au sud-est du territoire communal de Renens. Il est bordé au nord par l'Avenue de Longemalle et au sud par la rue du Lac. Le périmètre du Parc s'étend à l'ouest, au nord-ouest, au sud et au sud-ouest du parc actuel situé sur la parcelle n°1388.

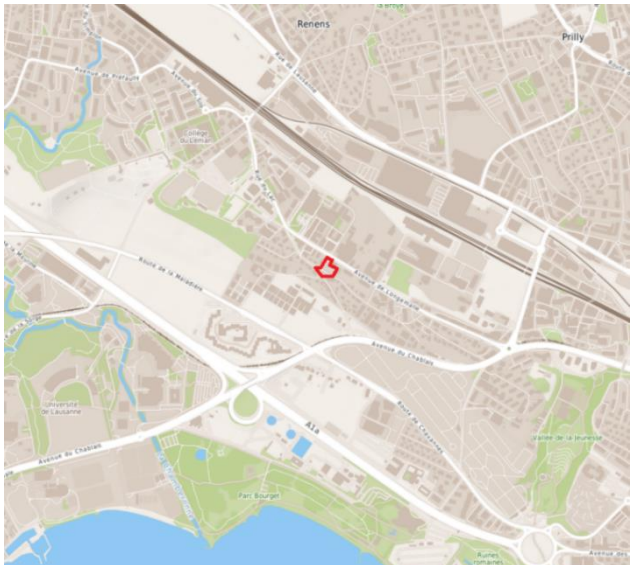

Extrait du guichet cartographique cantonal, échelle 1:10000

1.7 Chronologie

2017 - Premier agrandissement du parc du Chêne.

2020 – Une étude d'opportunité sur le réaménagement du chemin des Côtes révèle le potentiel d'agrandissement du parc et la possibilité de fermer la section de route le bordant.

Avril 2022 – La Municipalité de Renens valide le principe d'agrandissement du parc sur le chemin des Côtes.

Août 2022 – La portion du chemin des Côtes impactée par le projet est fermée à la circulation routière pour une phase de test.

1.8 Foncier

Le présent projet est situé sur la parcelle n°1388, l'est de la parcelle n°1448 ainsi que sur le nord-est du DP 1095, l'entier du DP 1097 et l'est et le sud-est du DP 1124. La commune de Renens est la seule propriétaire foncière concernée par ce PA. Elle possède les parcelles n°s 1388 et 1448. Le présent plan d'affectation propose un remaniement parcellaire de l'ensemble du périmètre en procédant à une désaffectation des surfaces de DP concernées par le périmètre du projet et une fusion de ces surfaces avec les surfaces concernées par le périmètre des parcelles n°s 1388 et 1448. La procédure de désaffectation est coordonnée à cette présente procédure.

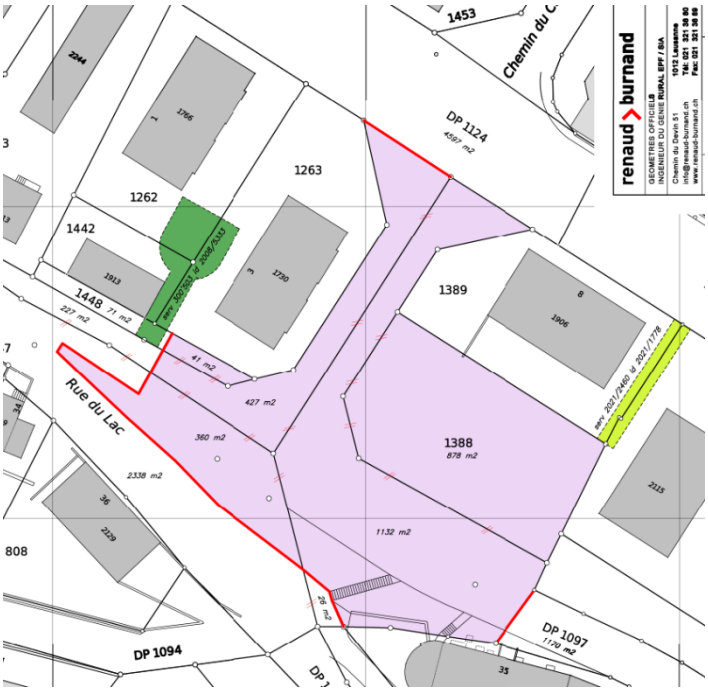

Base cadastrale, servitudes et limites projetées

N° de parcelle	Propriétaire	Surface parcelle	Surface incluse dans le périmètre	Surface future
1388	Commune de Renens	878 m²	878 m²	2838 m²
1448	Commune de Renens	112 m²	41 m²	71 m²
DP 1095	DP communal	2698 m²	360 m²	2591 m²
DP 1097	DP communal	2328 m²	1132 m²	1170 m²
DP 1124	DP communal	5251 m²	427 m²	4824 m²

1.9 Affectation

L'affectation actuelle est régie par le Plan d'extension approuvé le 4 juillet 1947. Le périmètre de projet est affecté en zone de villas (en jaune) à l'est et en zone de desserte 15 LAT (en blanc). Il jouxte la zone périphérique (en bleu) au nord.

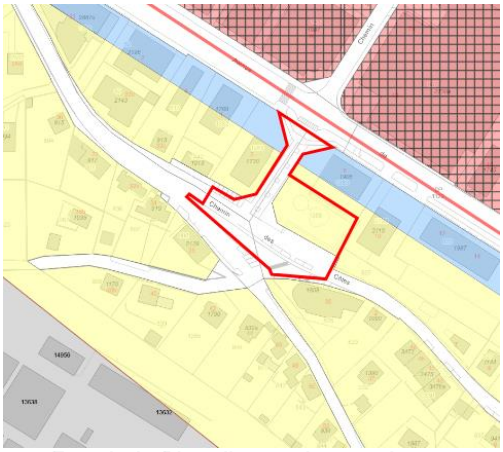

Extrait du Plan d'extension en vigueur, SIT commune de Renens

1.10 Planification de rang supérieur

Le plan d'affectation « Parc des Côtes » s'inscrit dans les lignes directrices d'aménagement de rang supérieur (planifications cantonales, régionales et communales) en intégrant leurs objectifs. Les principales planifications concernant le présent plan d'affectation sont présentées ci-après.

1.10.1 Planification cantonale : Plan directeur cantonal (PDCn)

Le plan d'affectation s'inscrit dans les stratégies et lignes d'action de la 4ter adaptation du PDCn, approuvé le 7 juillet 2022 par le Conseil fédéral. La présente planification est notamment concernée par les stratégies, lignes d'action et mesures

A1 – Localiser l'urbanisation dans les centres

A11 – Zones d'habitation et mixte

Le projet est compris dans un périmètre compact d'agglomération et de centre cantonal tel que défini par le PDCn. Ce projet n'a pas d'impact sur le potentiel en habitant attribué pour l'agglomération Lausanne-Morges.

A2 - Coordonner mobilité, urbanisation et environnement

A23 - Mobilité douce

En offrant aux cyclistes et aux piétons la possibilité de traverser le futur parc sur des cheminements adaptés et sécurisés, le réseau de mobilité douce s'en trouvera renforcé.

A25 - Politique de stationnement et plans de mobilité

Le plan prévoit la suppression de places de parc non-essentielles dans un quartier desservi par les TP, permettant ainsi de diminuer les pollutions sonore et atmosphérique.

B3 - Renforcer la vitalité des centres

B33 - Affectations mixtes

En assurant le maintien et le développement d'un équipement public au sein d'un quartier de logements, le plan contribue à la sauvegarde de la mixité du secteur.

B34 - Espaces publics

L'agrandissement du parc existant permettra d'augmenter son attractivité. La suppression du trafic motorisé sur le secteur du projet améliorera la sécurité des usagers, notamment des enfants.

1.10.2 Planification régionale et intercommunale (PDi-OL)

Plan directeur intercommunal – PDi-OL

Les huit Communes de l'Ouest lausannois (Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Écublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix) se sont associées pour élaborer une stratégie commune de planification (SDOL). Ce travail a mené à la conception d'un Plan directeur intercommunal (PDi-OL), approuvé par le Conseil d'Etat le 25 août 2021. Le projet est conforme à ses lignes directrices, notamment aux objectifs généraux suivants :

Enjeux 8 – Les espaces et les équipements publics

> La croissance de la population de l'Ouest lausannois va entraîner un besoin accru en espaces publics comme lieux de rencontre, de loisirs et de délassement.

Enjeux 9 – Les contraintes environnementales et climatiques

> Les espaces verts jouent un rôle pour l'adaptation des villes face aux changements climatiques (végétalisation, perméabilisation des sols, limitation des îlots de chaleur, augmentation de la biodiversité, …).

L'actuel parc du Chêne est identifié comme un « espace vert de proximité » par le PDi-OL. Les buts de ces zones sont d'assurer une offre en espaces verts paysagers et de loisirs, de favoriser la diversité des usages, de renforcer la valeur écologique et d'assurer une accessibilité aisée et sécurisée depuis les quartiers adjacents. Le futur parc des Côtes permettra de renforcer ces différentes caractéristiques.

1.10.3 Planification communale (RPE - PACom)

Le Plan d'extension et son règlement (RPE) de la commune de Renens datent de 1947. Ils sont actuellement en cours de révision. Dans un souci de cohérence, une attention particulière a été apportée au projet afin de respecter les principes du futur plan d'affectation communal (PACom). Il correspond ainsi aux trois enjeux identifiés dans le rapport d'examen préalable :

Rafraîchir

> L'ajout de végétation additionné à un dégrappage d'une section de route permettra de limiter l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Identifier

> Des aménagements de qualité à destination des usagers de proximité contribuent à la reconnaissance de quartiers d'habitation en déficit d'espace publics.

Apaiser

> La suppression de la circulation sur ce secteur permettra d'atténuer les effets négatifs engendrés par la voiture. Il s'agit notamment d'une réduction de la pollution sonore et d'une sécurité autour du parc améliorée.

Cette modification n'a pas été intégrée au projet de PACom car l'horizon temporel ne correspond pas aux objectifs liés à la réalisation du parc.

2. Recevabilité

2.1 Principaux acteurs du projet

La commune de Renens est la seule propriétaire foncière concernée par le projet.

M. Philippe de Almeida, architecte urbaniste, est chargé de suivre le projet au nom du service de l'urbanisme de la commune.

Le bureau Transitec à Lausanne s'est chargé de l'étude d'opportunité du réaménagement du chemin de Côtes.

Le bureau Atelier du Paysage à Lausanne a été mandaté pour concevoir le projet paysager et les aménagements du parc.

2.2 Information, concertation et participation

La population est impliquée à différentes étapes du projet :

- 15-16-17.08.2022, Chantier vivant – 1

  La section du chemin des Côtes impactée par le projet de parc est fermée à la circulation routière pour une phase de test d'une durée d'environ 6 mois. Les habitants ont été invités à s'approprier ce nouvel espace au cours de trois journées participatives comprenant notamment la construction de mobiliers en bois et des dessins au sol symbolisant les futurs arbres. Des représentants du service de l'urbanisme étaient présents afin d'écouter les avis sur ces divers aménagements. La journée a été organisée conjointement avec l'Atelier MOP A, spécialisé dans les chantiers ouverts et la participation citoyenne dans les projets urbains.

- 21.09.2022, Chantier vivant – 2

  La première expérience ayant répondu à toutes les attentes, il a été décidé d'en organiser une seconde, toujours en collaboration avec l'Atelier MOP A. De nouveaux mobiliers ont été construits.

- Printemps 2023, Présentation au public

  Une présentation publique du projet sera organisée par le service de l'urbanisme de Renens durant la mise à l'enquête publique.

Le projet a été préavisé favorablement par le SDIS-Malley ainsi que POLOuest.

2.3 Etat de l'équipement

Le périmètre de projet est construit et équipé.

2.4 Etude de trafic, projet routier

Une étude d'opportunité a été réalisée par le bureau Transitec en 2020 ayant pour but d'esquisser un projet de requalification pour le chemin des Côtes. Cette étude s'est penchée sur la faisabilité d'une fermeture partielle de ce chemin au trafic motorisé. Les conclusions ont démontré que la coupure ne génère que des reports de trafic très faibles et sans nuisance pour les usagers et usagères[1]. Les carrefours voisins ne seront que faiblement impactés par ces reports.

Charges de trafic à l'heure de pointe du soir (HPS, 17h00-18h00) - Etat actuel [uv/h]

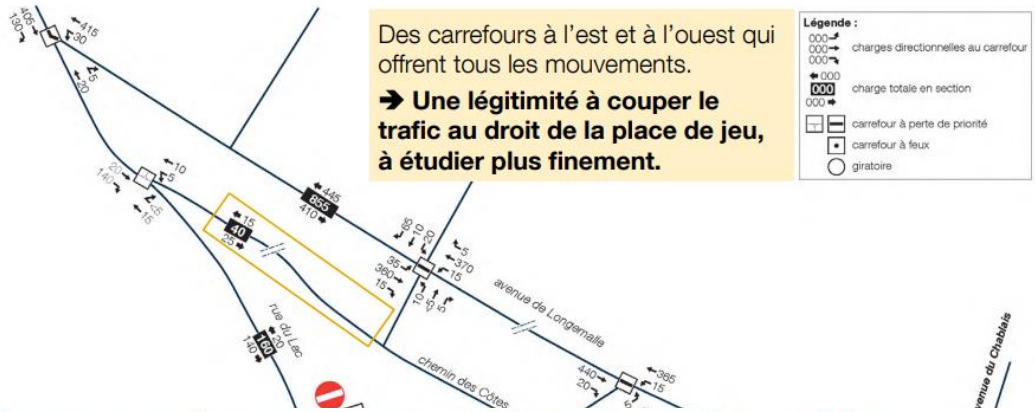

Effets de la coupure en direction de l'ouest à l'HPS [uv/h.] (17h00 – 18h00)

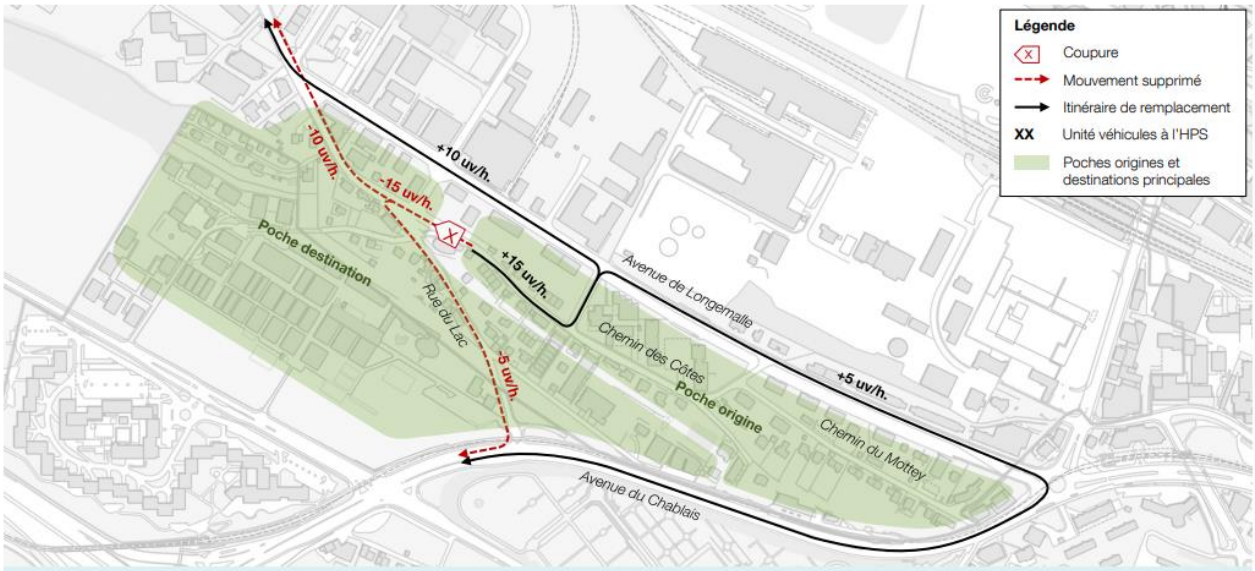

- Il n'y a pas de transit en direction de l'ouest. Les charges de trafic semblent très faibles et sont essentiellement constituées de véhicules provenant de la poche ouest. La poche de destination est atteinte de préférence par la rue du Lac depuis l'avenue Longemalle ou l'avenue du Chablais.
- Avec la coupure, les véhicules pourront partir vers le centre de Renens directement par l'avenue Longemalle. L'insertion en tourner-à-gauche sur l'avenue Longemalle ne devrait pas poser de problème car les charges reportées sont faibles et les charges actuelles sur ces mouvements sont faibles également.
- Pour rejoindre le carrefour de la Bourdonnette, les automobilistes devront faire le tour par le giratoire de Provence, ce qui est cohérent avec la hiérarchie du réseau.

[1] Etude de trafic Transitec en annexes, 2020

Effets de la coupure en direction est à l'HPS [uv/h.] (17h00 – 18h00)

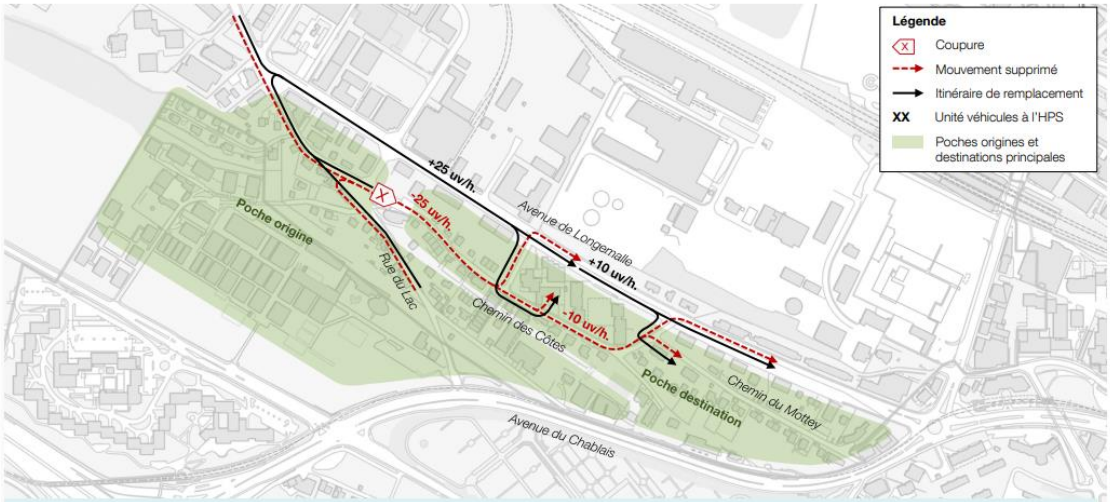

- Les véhicules empruntant actuellement le ch. Des Côtes sont à la fois des véhicules provenant du quartier ouest (poche origine) et des véhicules à destination du quartier est (poche destination).
- Avec la coupure, les véhicules devront se rabattre sur l'avenue Longemalle et emprunter un des trois autres accès au quartier;
- Les reports de trafic sont limités en termes de charges de trafic, et leur impact sera minimal, car les itinéraires de report ne sont pas longs et les mouvements sont principalement des tourner-à-droite qui se font facilement.

2.5 Transports publics

L'avenue de Longemalle est desservie par les lignes de bus 32 et 33 des Transports publics lausannois (TL). L'image ci-dessous présente l'influence des bus à 400m. Le parc et ses environs sont donc bien desservis en transports publics, justifiant ainsi la suppression de quelques places de stationnement pour voiture.

Influence du Bus à 400m
SIT commune de Renens

3 Justification

3.1 Nécessité de légaliser la zone à bâtir (art.15 LAT)

La commune de Renens est déjà entièrement urbanisée. Cette contrainte présente deux conséquences : un manque de verdure et d'espaces verts ainsi qu'une absence de terrain disponible pour de futurs aménagements.

Un parc en milieu urbain apporte à la ville un certain nombre d'avantages. La réduction des îlots de chaleur urbains, l'augmentation de la biodiversité et de la perméabilité du sol n'en sont que quelques exemples. Ces bénéfices sont multipliés en cas de mise en réseaux de ces milieux. Ils participent également à la qualité de vie des habitants, en proposant des espaces de rencontre et de loisirs. Enfin, le caractère apaisant d'un parc est recherché par la population urbaine. L'absence de trafic motorisé contribue à la sécurité des utilisateurs ainsi qu'à une atténuation de la pollution sonore.

L'agrandissement du parc du Chêne s'inscrit dans une nécessaire démarche d'aménager la « ville sur la ville ». Une telle extension ne peut se faire qu'au détriment d'autres usages. Dans ce projet, il s'agit de l'espace accordé à la voiture.

Consciente de ces contraintes mais également des avantages que le futur parc proposera, la Municipalité de Renens soutient le projet présenté. Le changement de paradigme entre le monde du « tout voiture » à celui d'une ville verte et apaisée est un symbole en adéquation avec son programme de législature. Le parc des Côtes proposera un lieu de rencontre dans une partie de la ville en déficit d'espaces publics et permettra de contribuer à la mise en réseau des différents espaces verts du territoire communal. Enfin, ce projet permettra de créer un tout cohérent en termes de foncier, d'affectation et d'usage, en s'inscrivant dans les ambitions du futur PACom. Il garantira sur le long terme l'affectation de ce parc en tant que zone de verdure.

3.2 Justification du périmètre du plan d'affectation

Le périmètre du plan d'affectation correspond à la surface du futur parc. Il a été pensé pour s'intégrer au mieux à un parcellaire complexe, tout en limitant l'impact sur le trafic motorisé.

3.3 Contraintes de l'utilisation du sol

3.3.1 Contraintes majeures

Le projet se situe en secteur de protection des eaux Au (secteur particulièrement menacé). Aucune mesure n'est nécessaire par rapport à ce projet.

Le projet n'est concerné par aucune autre des contraintes majeures suivantes :

- Dangers naturels ;
- Risques d'accidents majeurs ;
- Sites pollués ;
- Secteurs protégés.

Secteurs de protection des eaux Guichet cartographique cantonal

Bien que le projet ne soit pas situé sur un site pollué, en cas de travaux sur les sols, une évaluation de la pollution localisée des sols devra être réalisée au préalable, telle que demandée par la Direction générale de l'environnement, division géologie, sols et déchets (DGE-GEODE) lors de l'examen préliminaire.

3.3.2 Région archéologique

Le projet n'est pas dans une région archéologique mais côtoie la zone 137/302.

Carte des régions archéologiques Guichet cartographique cantonal

3.3.3 Patrimoine

Le secteur ne comprend aucun objet inventorié au patrimoine ISOS, jardins ICOMOS ou voie historique.

3.3.4 Rayonnement ionisant

Le périmètre de projet est classé dans la zone de radon 2-10%, donc faible.

3.3.5 Rayonnement non-ionisant

Le secteur ne comprend pas de lignes à hautes tentions. Des antennes de téléphonie mobile sont présentes au nord du périmètre du présent plan. Compte tenu de leur emplacement dans des secteurs déjà bâtis, elles n'apportent aucune contrainte au présent projet d'affectation en zone de verdure 15 LAT.

Emplacement des antennes 2, 3, 4 et 5G
Office fédéral de la communication

3.3.6 Arbres protégés

Le secteur ne comprend pas d'arbre remarquable. Les arbres existants seront maintenus afin de respecter l'esprit du Règlement communal sur la protection des arbres.

Arbres existants
SIT commune de Renens

3.4 Caractéristiques du futur projet

Afin de créer un espace attractif, répondant autant aux demandes de loisirs et de verdure intrinsèques à un parc urbain, une réflexion rigoureuse a été portée sur les divers aménagements. Aucun arbre existant ne sera abattu. A contrario, de nouveaux éléments d'essences locales seront plantés. Ces plantations augmenteront considérablement la canopée d'une partie de la ville aujourd'hui très minérale. Le sol sera rendu aussi perméable que possible, tout en répondant à la diversité d'usages souhaités. Divers mobiliers urbains, inspirés des ateliers participatifs, seront installés au sud du parc afin de profiter de la vue. Cet espace, actuellement occupé par des places de stationnement pour voitures, permettra à la population de se réapproprier une des plus belles vues de Renens sur le lac Léman. Des îlots de jeux variés seront répartis sur le périmètre du parc pour répondre aux attentes d'usagers de différentes catégories d'âge.

Il est prévu d'interdire le trafic motorisé sur toute la longueur du parc, nécessitant la mise en place d'un double sens unique. Le tracé existant sera toutefois maintenu pour les cyclistes et les piétons, dans les deux directions. A cette fin, une attention particulière sera apportée à la signalétique ainsi qu'au type de revêtement au sol. Le tracé des cheminements piétons à travers le parc a été étudié pour présenter une forme organique, serpentant entre les différents éléments de loisirs et de verdure.

La rupture de la circulation routière sera accompagnée de la suppression de places de parc. Le secteur étant constitué essentiellement d'habitations, ces places ont été jugées comme non-essentielles.

Le règlement du présent PA prévoit d'affecter l'entier du périmètre de projet en zone de verdure 15 LAT (art. 5 al. 2). Il précise également les équipements qui seront possibles, à savoir des aménagements de types places de jeux, de sport, des jardins potagers, des jardins collectifs, des aménagements favorables à la biodiversité, des cheminements de mobilité douce ou des équipements de stationnement pour les vélos. Le règlement répond donc aux caractéristiques du futur projet, permettant une adéquation entre usage et affectation.

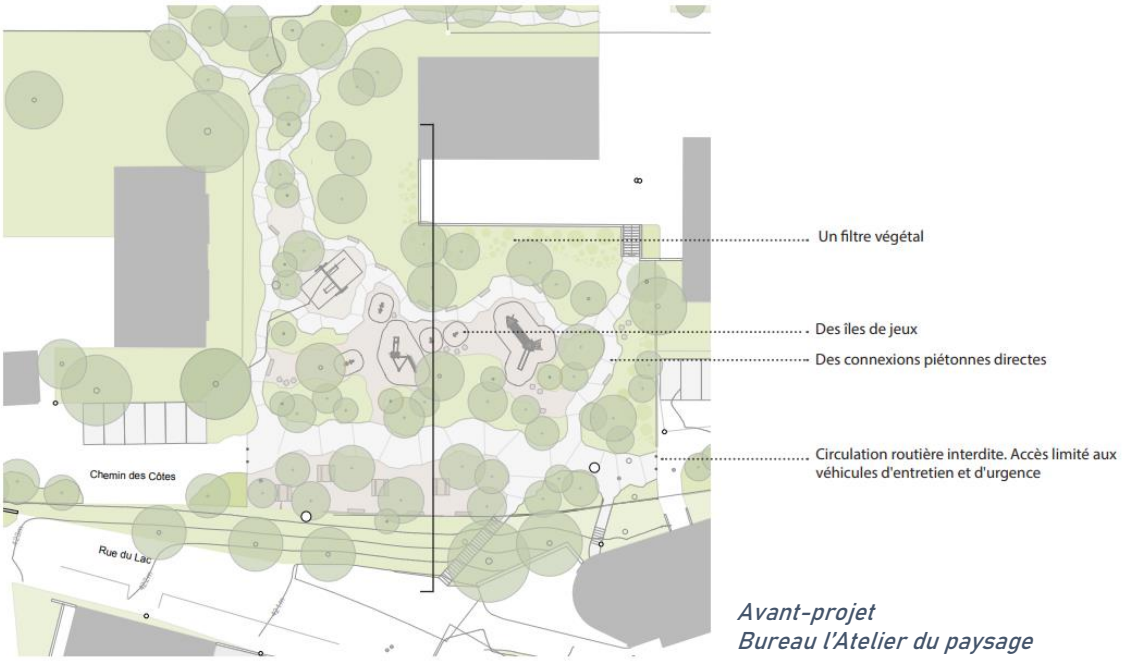

Avant-projet
Bureau l'Atelier du paysage

3.4.1 Mobilité

La division administration mobilité de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) demande des précisions sur les infrastructures de mobilité prévues par le projet. Ce dernier offre aux cyclistes et aux piétons la possibilité de traverser le futur parc sur des cheminements adaptés et sécurisés, renforçant ainsi le réseau de mobilité douce.

En effet, deux axes sont créés :

- Axe est-ouest, desserte de mobilité douce
- Axe nord-sud, liaison piétonnière

À noter que les véhicules motorisés ne sont pas autorisés dans le périmètre du plan d'affectation. Ces liaisons de mobilités douces se justifient d'autant plus qu'elles s'inscrivent dans la politique communale et dans la stratégie qui a été mise en place au sein du bureau Stratégie et Développement de l'Ouest lausannois (SDOL).

Ainsi, pour l'axe est-ouest, la réalisation d'un itinéraire vélo fort est très intéressante pour la desserte locale qui n'est pas visible à l'échelle du PDi-OL. La liaison vélo joue également un rôle très important pour les réseaux de voies vertes en tant qu'itinéraire transitoire (tronçon « B » de la carte de synthèse de l'étude de faisabilité voies-vertes) dans l'attente de la liaison Chêne-Malley. Cette situation pourrait durer relativement longtemps et justifie d'offrir la liaison agréable proposée en est-ouest (maintien du passage vélos avec 3.5m).

Concernant l'axe nord-sud, la liaison piétonne est importante pour permettre aux usagers de se déplacer entre le chemin des Côtes et l'avenue de Longemalle.
Dans le présent projet, cet axe est destiné aux piétons. Toutefois, une évolution possible de celui-ci en axe de mobilité douce incluant les vélos n'est pas à exclure.
En effet, la liaison communale mentionnée dans le PDi-OL présente un intérêt à l'échelle locale. La fluidité n'a pas la même importance que sur le réseau d'agglomération.
Le débouché et la traversée de l'avenue de Longemalle pour la continuité vers le quartier du Chêne impliquent des travaux sur cet axe qui ne font pas l'objet de ce projet. Ces adaptations pourraient intervenir dans un deuxième temps lorsque des travaux sur l'avenue seront planifiés.

3.5 Taxe sur la plus-value

Selon l'article 64 LATC, l'augmentation sensible de la valeur d'un bien-fonds résultant d'une modification de la zone d'affectation est considérée comme un avantage majeur qui doit faire l'objet de la perception d'une taxe sur la plus-value. La présente planification prévoit la désaffectation partielle des domaines publics (DP) n°s 1095, 1097 et 1124. La surface désaffectée de ces DP est affectée en zone de verdure 15 LAT par la présente planification.
L'article 68, alinéa 4 LATC spécifie que les collectivités publiques qui sont propriétaires des terrains faisant l'objet d'une mesure d'aménagement du territoire prévues à l'article 64, alinéa 2, sont exemptes de la taxe sur la plus-value lorsque ces terrains sont destinés à la réalisation de tâches publiques qu'elles accomplissent elles-mêmes.

Dès lors, le changement d'affectation prévu par cette planification, permettant ainsi l'agrandissement d'un parc public en mains communales, ne peut pas être considéré comme un avantage au sens de l'article 64 LATC et est exempte de la taxe sur la plus-value.

4 Conformité

4.1 Protection du milieu naturel

Le périmètre du Plan d'affectation est compris dans la réserve de la faune de la région lausannoise et soumis au règlement 922.03.3.

Le site ne touche aucun élément, secteur ou site du réseau vert de Lausanne et de l'Ouest lausannois (2014) ainsi que du REC-VD.

Le projet porte une attention particulière aux éléments naturels existants. L'ensemble des arbres présents seront maintenus et les revêtements perméables seront privilégiés. L'augmentation de la canopée et de la surface de verdure permettront de renforcer la biodiversité du parc actuel.

4.2 Création et maintien du milieu bâti

Le projet prévoit l'extension du parc public existant. Aucune nouvelle construction n'est prévue. L'ensemble du projet prévoit l'affectation de 2838 m^2 en zone de verdure 15 LAT.

4.3 Développement de la vie sociale et décentralisation

L'agrandissement du parc et les aménagements qui l'accompagnent permettront de consolider le rôle d'espace de rencontre déjà existant pour les habitants du quartier.

Environ 600 habitants se trouvent dans un rayon de 200 m du parc et 1000 habitants dans un rayon de 300m. Enfin, des immeubles de logements sont en construction dans le même périmètre, avec un potentiel de 230 habitants. De plus, il amène de nouvelles aménités pour une plus large palette de personnes se situant à 15 minutes à pied du parc, notamment la Haute Ecole Fédérale en Formation Professionnelle, les élèves et familles de l'école primaire du Mont-de-By ou encore les personnes travaillant dans la zone industrielle de l'avenue de Longemalle.

4.4 Maintien des sources d'approvisionnement

Le projet se situe sur une parcelle déjà affectée à la zone à bâtir 15 LAT et sur du domaine public, ainsi il n'impacte aucun terrain affecté en zone agricole 16 LAT ni aucune surface d'assolement. Il n'englobe par ailleurs aucune surface réservée aux infrastructures.

5 Conclusion

Sur la base de ce qui précède, on peut donc conclure à la conformité des dispositions du présent projet avec les exigences légales en aménagement du territoire ainsi qu'avec les différents instruments de planification légalisés et les intentions générales d'aménagement de la commune de Renens.

6 Annexes

- Etude de trafic du réaménagement du chemin des Côtes par le bureau Transitec, 2020
- Avant-projet d'agrandissement du parc par le bureau L'Atelier du Paysage, 2022
- Commentaires sur le projet par Jean-Christophe Boillat, délégué à la mobilité douce au sein du SDOL, mail du 28 mars 2023
- Préavis des Transports publics lausannois (TL), 30 mars 2023

Annexe 1

Etude de trafic du réaménagement du chemin des Côtes par le bureau Transitec, 2020

TRANSITEC
optimiseurs de mobilité · depuis 1954

NOTE TECHNIQUE

Ville de Renens – Service Urbanisme & Travaux / Octobre 2020

Réaménagement du chemin des Côtes

Renens
CARREFOUR D'IDÉES

Sommaire

Diagnostic et enjeux

- Vision élargie
- Vision locale

Faisabilité d'une coupure au trafic motorisé

Concept de requalification et faisabilité

- Parc du Chêne
- Autres « micro-spots » de requalification

Conclusions et suites à donner

Diagnostic et enjeux

Diagnostic et enjeux

Vision élargie

Polarités et contexte géographique

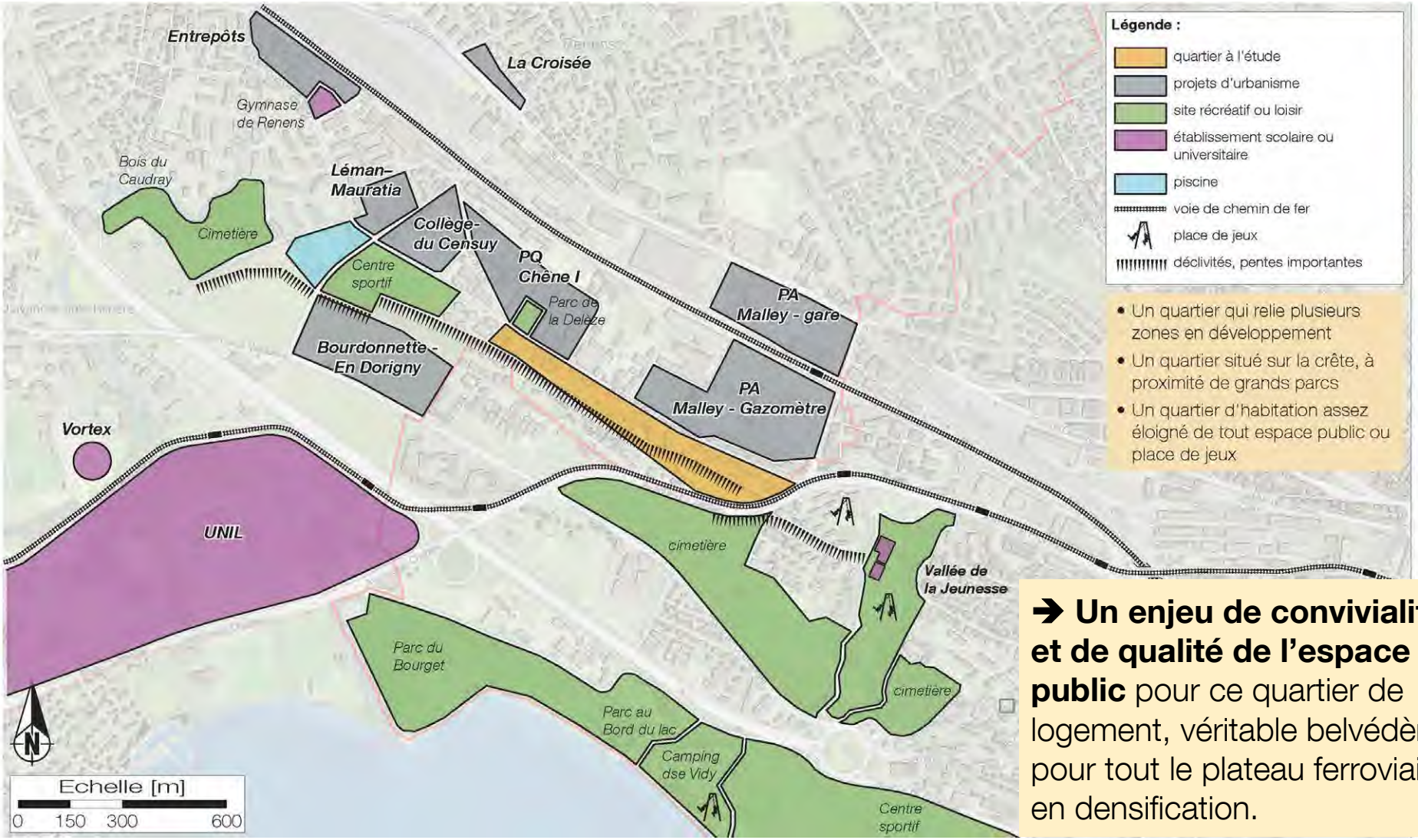

➔ **Un enjeu de convivialité et de qualité de l'espace public** pour ce quartier de logement, véritable belvédère pour tout le plateau ferroviaire en densification.

Charges de trafic journalier moyen (TJM) - Etat actuel (2014)

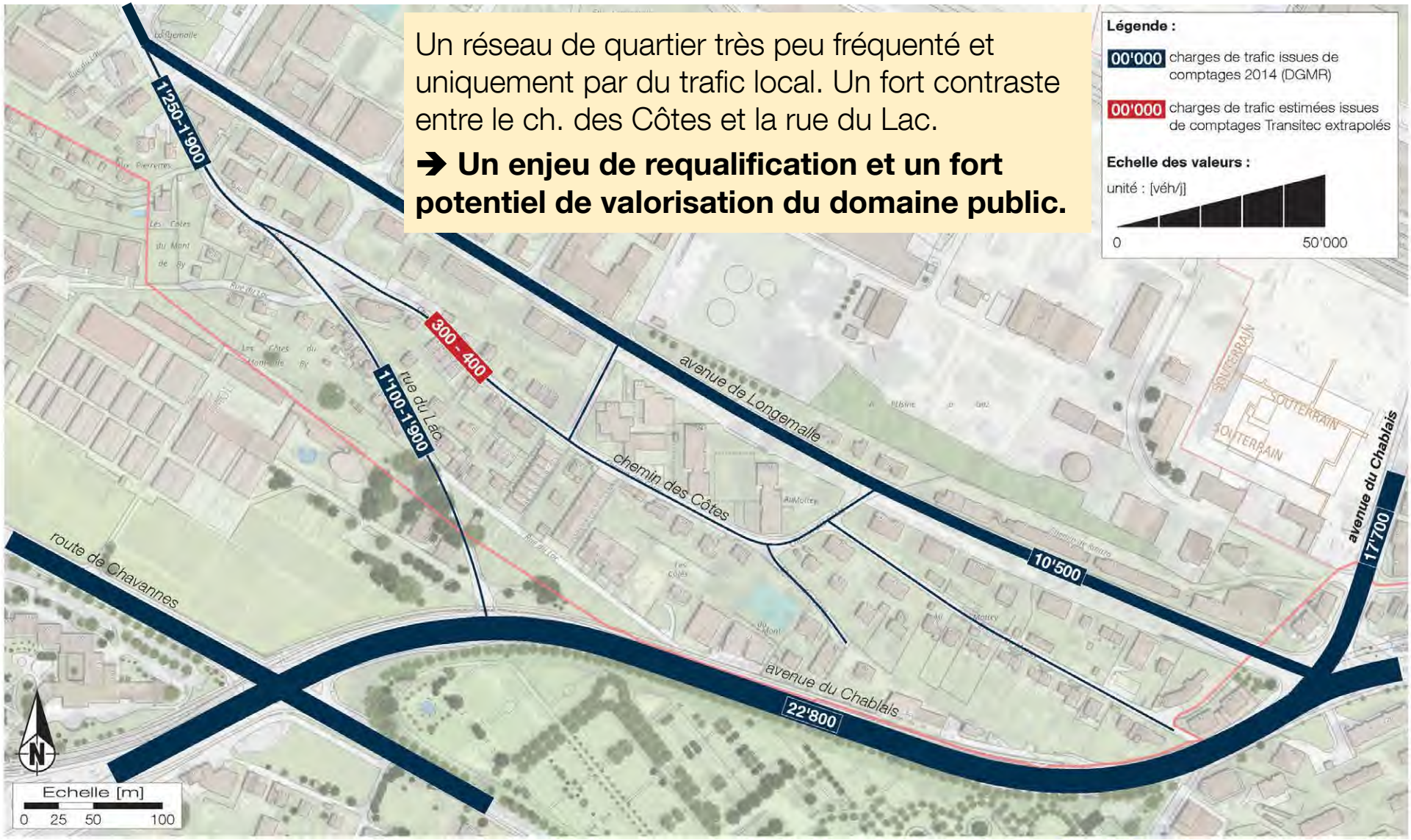

Charges de trafic à l'heure de pointe du soir (HPS, 17h00-18h00) - Etat actuel [uv/h]

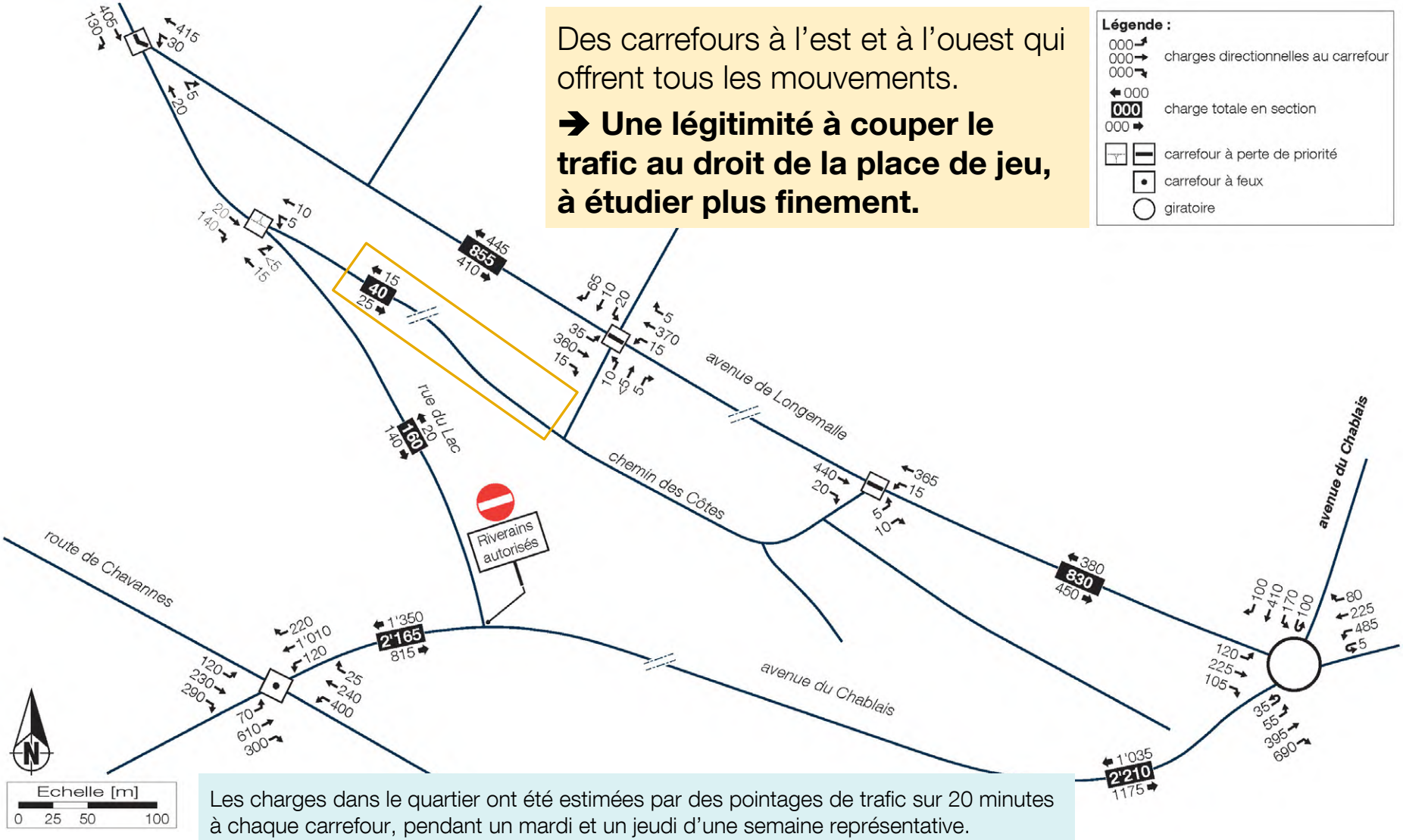

Des carrefours à l'est et à l'ouest qui offrent tous les mouvements.

➔ Une légitimité à couper le trafic au droit de la place de jeu, à étudier plus finement.

Les charges dans le quartier ont été estimées par des pointages de trafic sur 20 minutes à chaque carrefour, pendant un mardi et un jeudi d'une semaine représentative.

Evaluation des continuités cyclables dans le quartier

De nombreux maillons du réseau de quartier, le long de la crête, qui peuvent être mis en continuité pour la marche et le vélo.

➔ Un enjeu de continuité pour les mobilités douces.

- Des réseaux parallèles, mais complémentaires entre les grands axes (liaisons directes et rapides) et le réseau de quartier (liaison plus apaisées et sécurisées).
- Un besoin de sécurité pour attirer de nouveaux usagers cyclistes ➔ valoriser ce réseau apaisé.
- Pour valoriser la continuité du réseau apaisé ➔ réaménagement du ch. Des Côtes + sécurisation des accroches / mise en continuité.

Diagnostic et enjeux

Vision locale

Expérience visuelle le long du chemin des Côtes – Points de vue

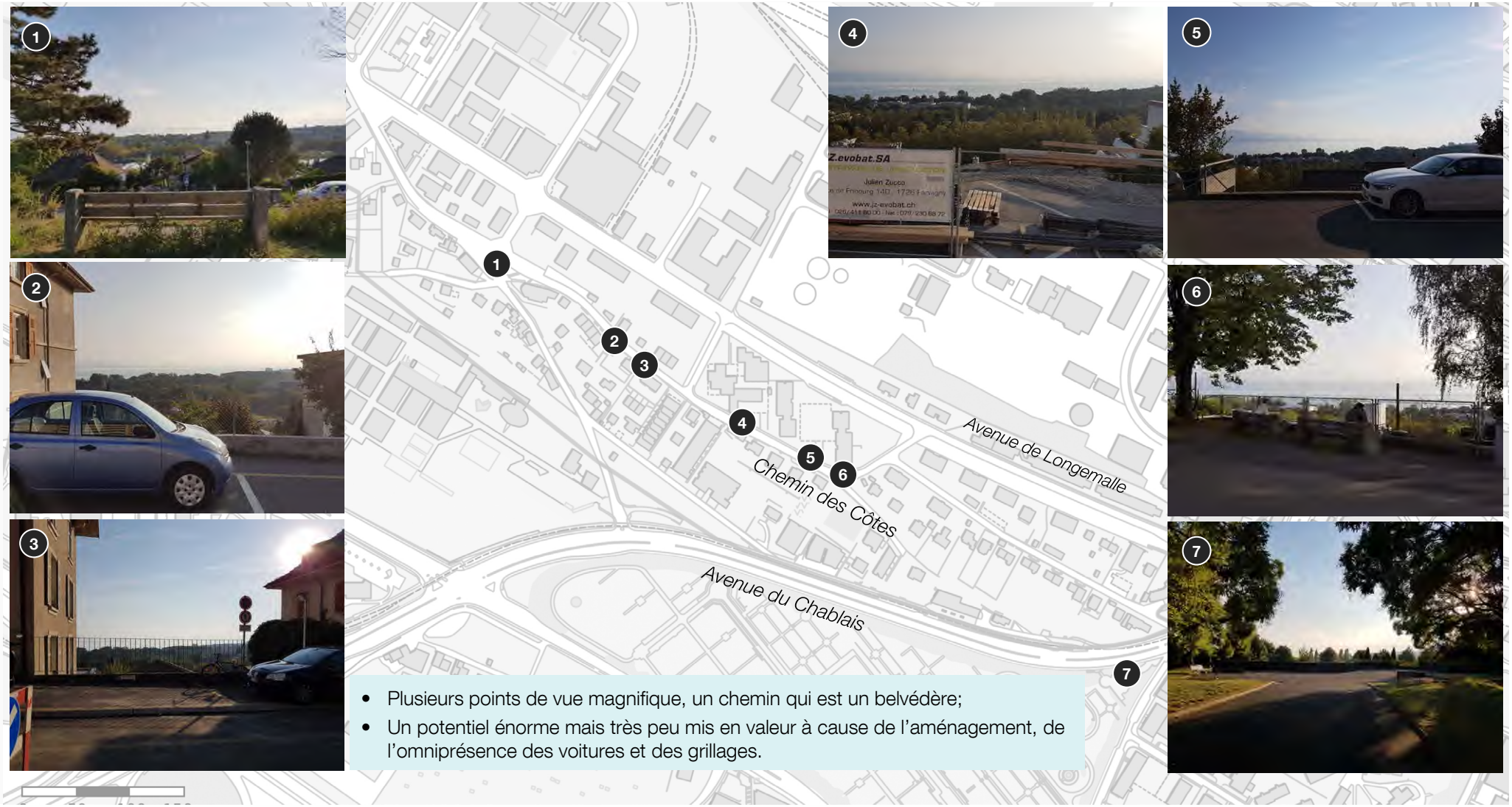

- Plusieurs points de vue magnifique, un chemin qui est un belvédère;
- Un potentiel énorme mais très peu mis en valeur à cause de l'aménagement, de l'omniprésence des voitures et des grillages.

Expérience visuelle le long du chemin des Côtes – Aménagement du chemin

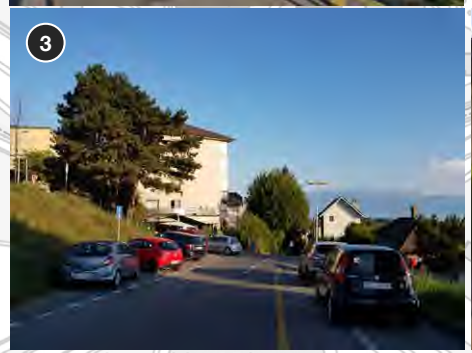

- Au carrefour avec la rue du Lac, une vaste surface en enrobé;
- La modération des vitesses est efficace. Cela rend la promenade sécurisée mais pas attractive par manque de confort;
- Le chemin du Mottey permet de rejoindre la Vallée de la Jeunesse mais les barrières bloquent le passage des vélos.

Expérience visuelle – Parc de la Chêne

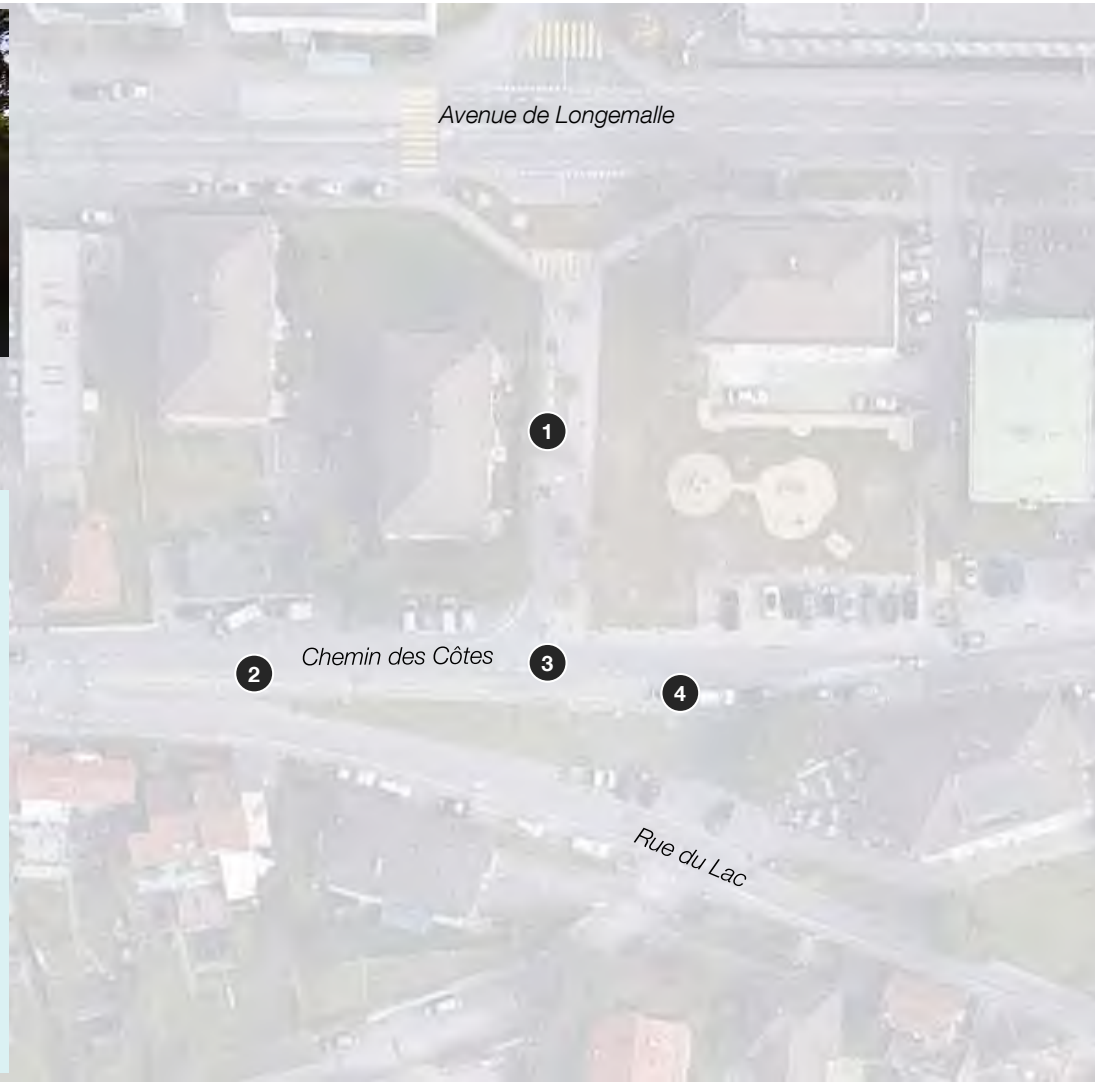

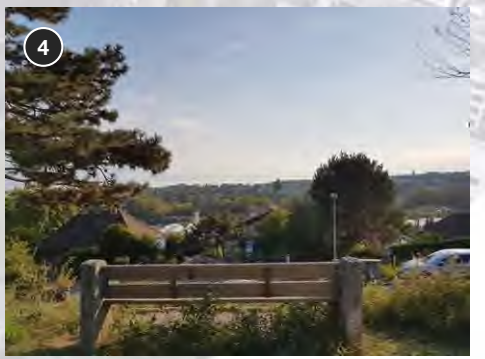

- Le Parc du Chêne a un caractère privatif et les jeux pour enfants ne correspondent pas à un standard contemporain pour un espace public;
- Il manque certaines aménités (point d'eau, poubelles) et des jeux «classiques» (balançoires, toboggans);
- L'ouverture sur le grand paysage est magnifique et garantie par la forme du domaine public;
- Mais il n'y a qu'un seul banc et le belvédère est coupé du parc par la route et le stationnement;

Usages observés de l'espace public

- Lors des jours de beau temps, plusieurs personnes observées assises;
- Une personne se plaint qu'il n'y a pas assez de bancs et qu'avec le Covid, si tous les bancs sont pris, il doit repartir;

- Couple observé sur le banc au-dessus du talus. Le peu de passages et le fait que le banc soit derrière le stationnement garantissent une certaine privacité et un certain calme;

➔ Un potentiel pour renforcer le rôle de belvédère et multiplier les points de vue tout en renforçant la qualité des micro-aménagements (banc + arbre + poubelle).

Faisabilité d'une coupure au trafic motorisé

Effets de la coupure en direction de l'ouest à l'HPS [uv/h.] (17h00 – 18h00)

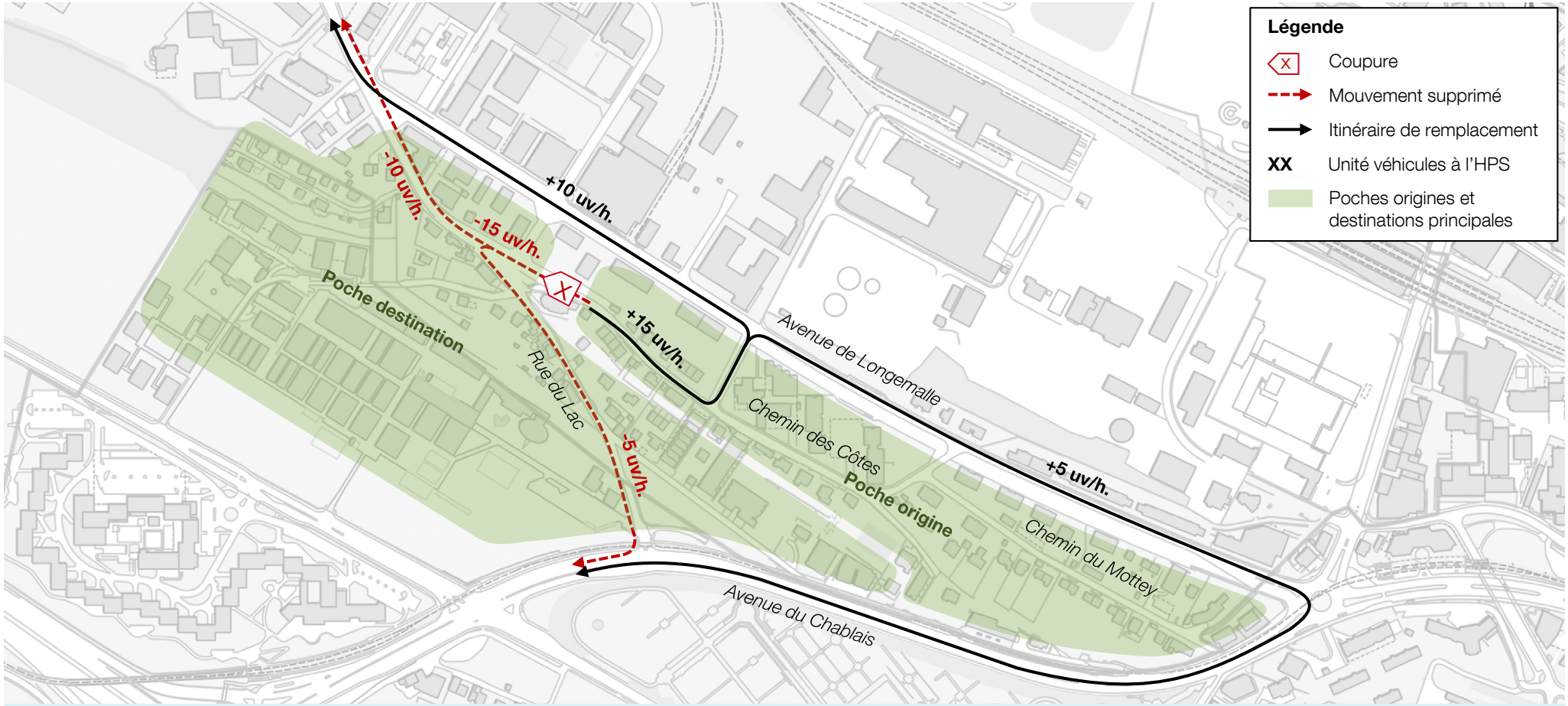

- Il n'y a pas de transit en direction de l'ouest. Les charges de trafic semblent très faibles et sont essentiellement constituées de véhicules provenant de la poche ouest. La poche de destination est atteinte de préférence par la rue du Lac depuis l'avenue Longemalle ou l'avenue du Chablais.
- Avec la coupure, les véhicules pourront partir vers le centre de Renens directement par l'avenue Longemalle. L'insertion en tourner-à-gauche sur l'avenue Longemalle ne devrait pas poser de problème car les charges reportées sont faibles et les charges actuelles sur ces mouvements sont faibles également.
- Pour rejoindre le carrefour de la Bourdonnette, les automobilistes devront faire le tour par le giratoire de Provence, ce qui est cohérent avec la hiérarchie du réseau.

Effets de la coupure en direction est à l'HPS [uv/h.] (17h00 – 18h00)

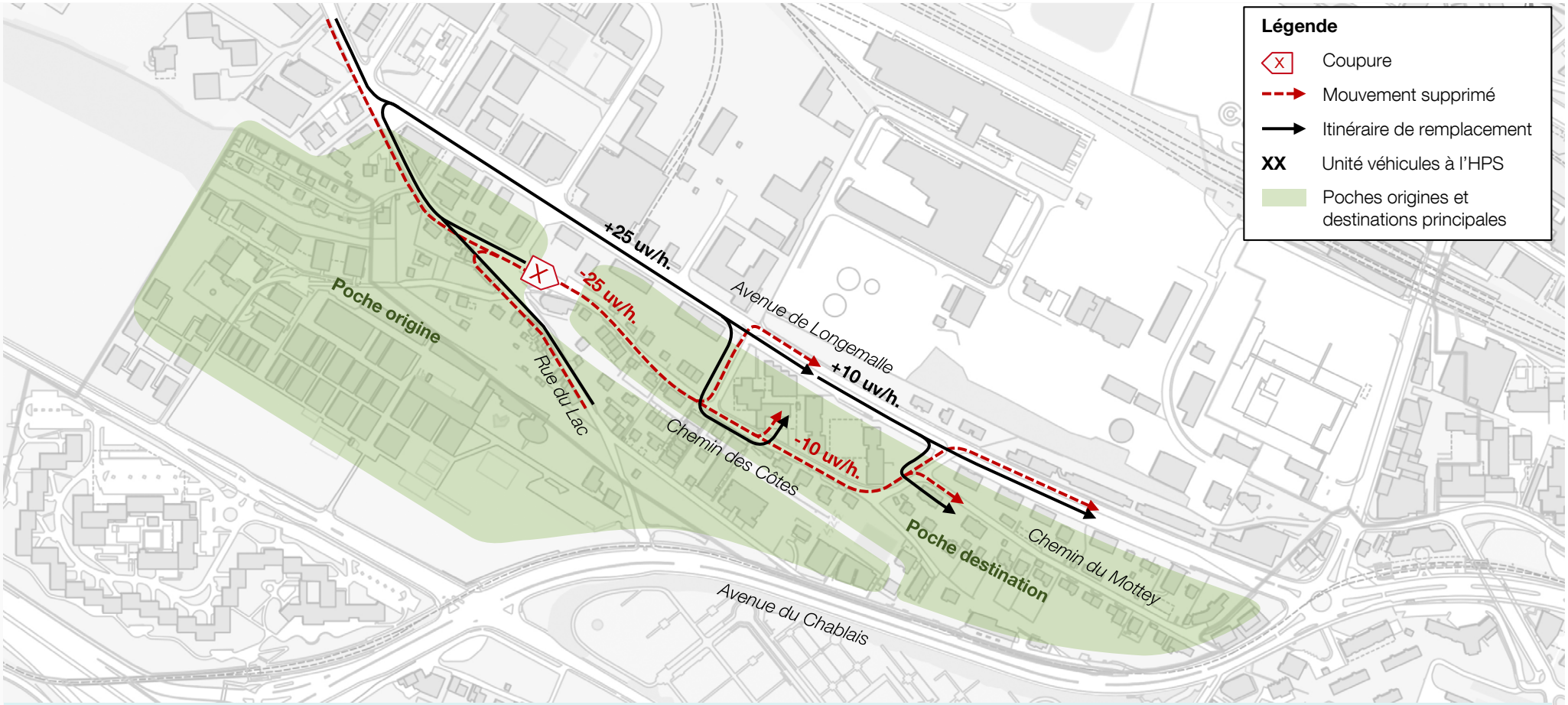

- Les véhicules empruntant actuellement le ch. Des Côtes sont à la fois des véhicules provenant du quartier ouest (poche origine) et des véhicules à destination du quartier est (poche destination).
- Avec la coupure, les véhicules devront se rabattre sur l'avenue Longemalle et emprunter un des trois autres accès au quartier;
- Les reports de trafic sont limités en termes de charges de trafic, et leur impact sera minimal, car les itinéraires de report ne sont pas longs et les mouvements sont principalement des tourner-à-droite qui se font facilement.

Charges de trafic futures à l'HPS et évaluation de l'acceptabilité des reports de trafic

- ➔ Au vu des charges de trafic très limitées sur le chemin des Côtes, **les impacts sur le réseau routier seront minimes.**
- ➔ La coupure consiste avant tout à **réorienter le trafic local vers le réseau structurant** un peu plus directement qu'aujourd'hui.
- ➔ **La gêne pour les usagers reportés sera minime et l'écoulement du trafic sur le réseau structurant ne devrait pas être modifié.**

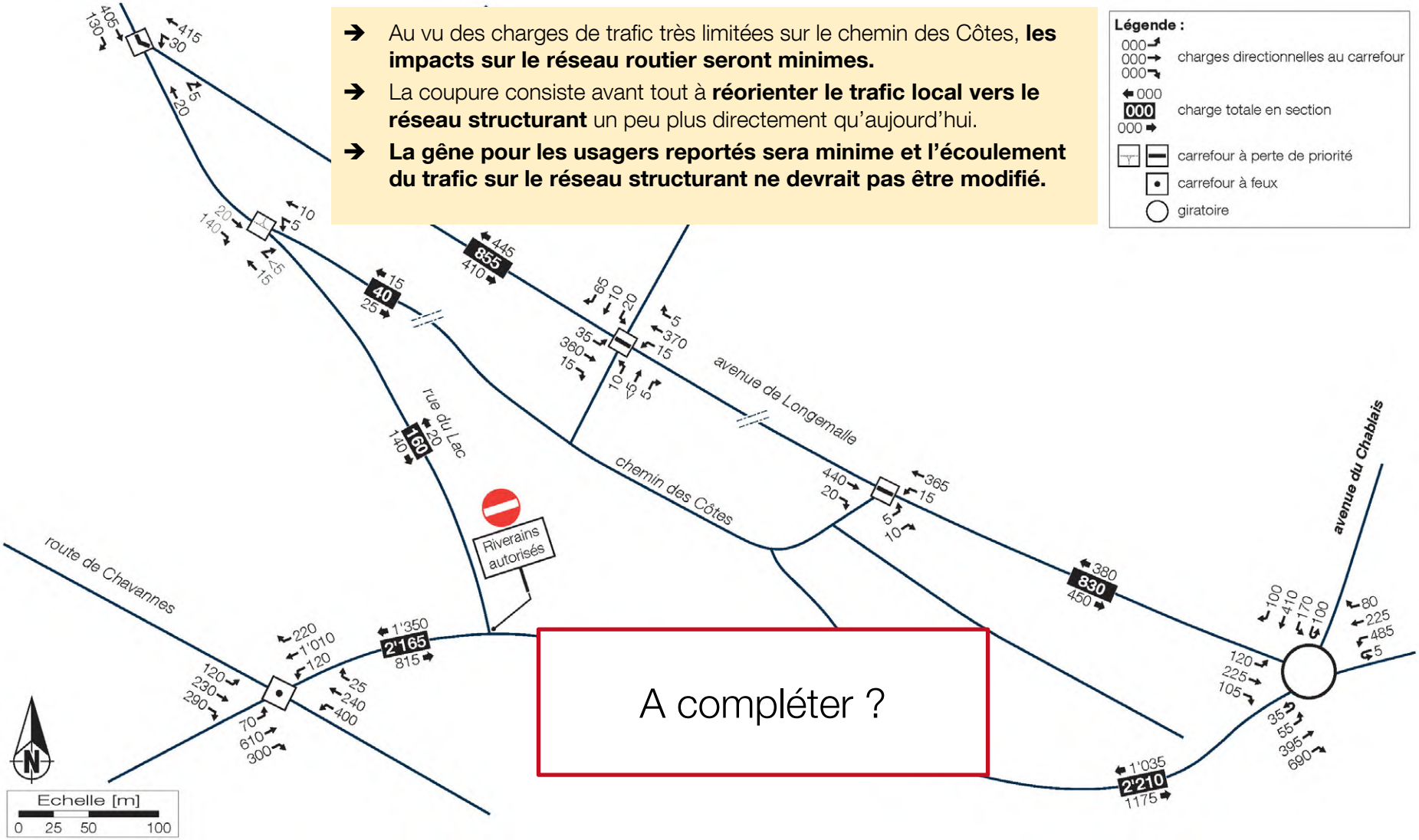

A compléter ?

Concept de requalification et faisabilité

Concept de requalification et faisabilité

Parc du Chêne

Interventions proposées le long du Chemin des Côtes

Description

Zone de rencontre « Parc du Chêne »

1. Réaménagement du carrefour
   Reduction de surface de la voirie
2. Agrandissement du Parc du Chêne
   Coupure du chemin des Côtes au trafic
3. Trottoir de haute qualité avec vue sur le lac
4. Elément « parlet » au lieu de stationnement

Mise en valeur du chemin des Côtes - Est

5. Trottoir de haute qualité avec vue sur le lac et réaménagement du stationnement longitudinal
6. Amélioration de la cour de récréation de l'école et création d'un point de vue
7. Elément « parklet » au lieu de stationnement
8. Amélioration du point de vue

Mesure locale pour les vélos

9. Amélioration de la perméabilité pour les cycles (modification des barrières et si possible, création d'une traversée compatible pour les cycles).

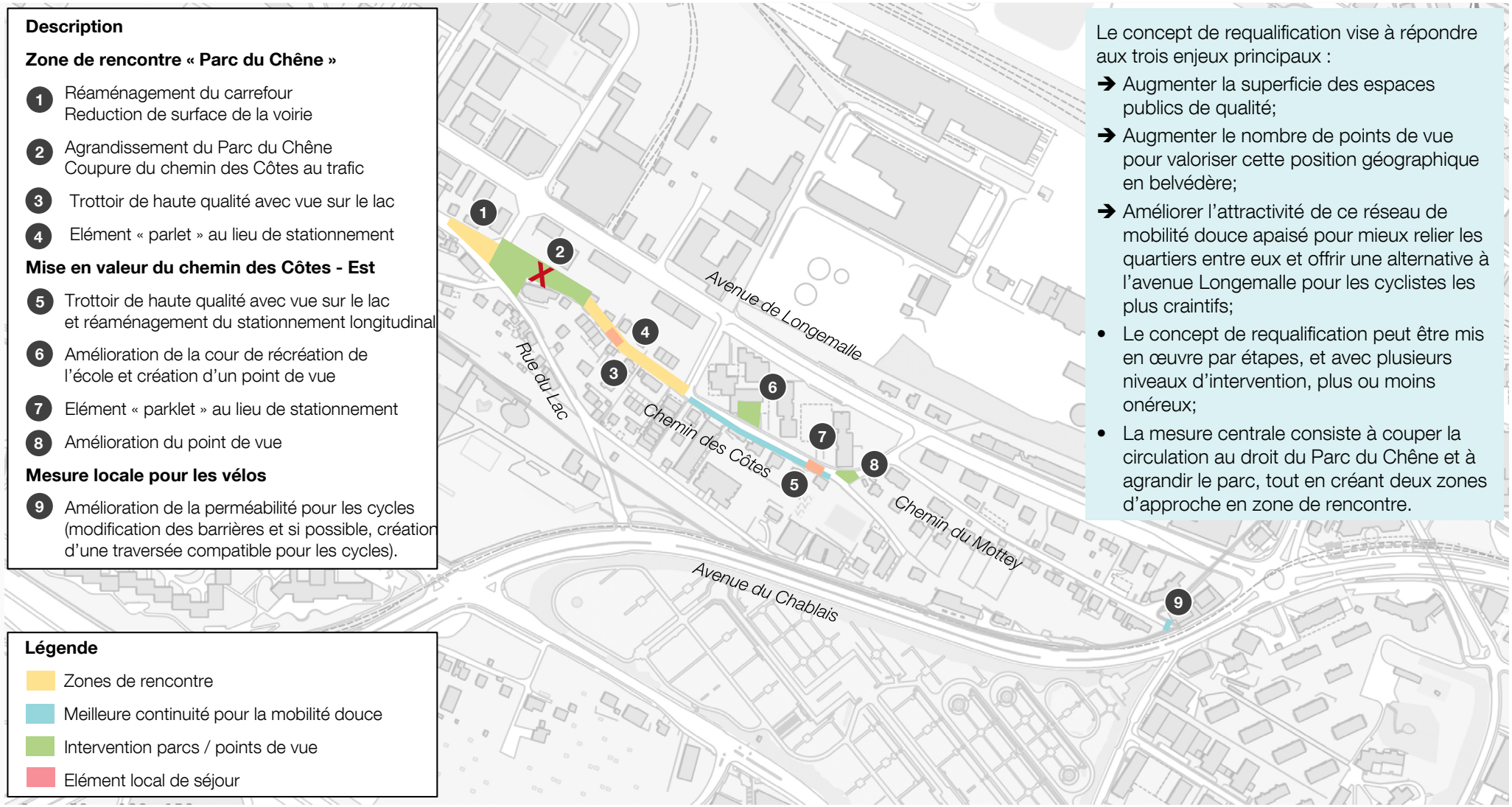

Légende

- Zones de rencontre
- Meilleure continuité pour la mobilité douce
- Intervention parcs / points de vue
- Elément local de séjour

Le concept de requalification vise à répondre aux trois enjeux principaux :

- ➔ Augmenter la superficie des espaces publics de qualité;
- ➔ Augmenter le nombre de points de vue pour valoriser cette position géographique en belvédère;
- ➔ Améliorer l'attractivité de ce réseau de mobilité douce apaisé pour mieux relier les quartiers entre eux et offrir une alternative à l'avenue Longemalle pour les cyclistes les plus craintifs;
- Le concept de requalification peut être mis en œuvre par étapes, et avec plusieurs niveaux d'intervention, plus ou moins onéreux;
- La mesure centrale consiste à couper la circulation au droit du Parc du Chêne et à agrandir le parc, tout en créant deux zones d'approche en zone de rencontre.

Zone de rencontre et parc du Chêne agrandi : ortophoto ancienne

Zone de rencontre et parc du Chêne agrandi : ortophoto actuelle

Zone de rencontre et parc du Chêne agrandi : esquisse manuelle

Zone de rencontre et parc du Chêne agrandi : description de l'esquisse manuelle

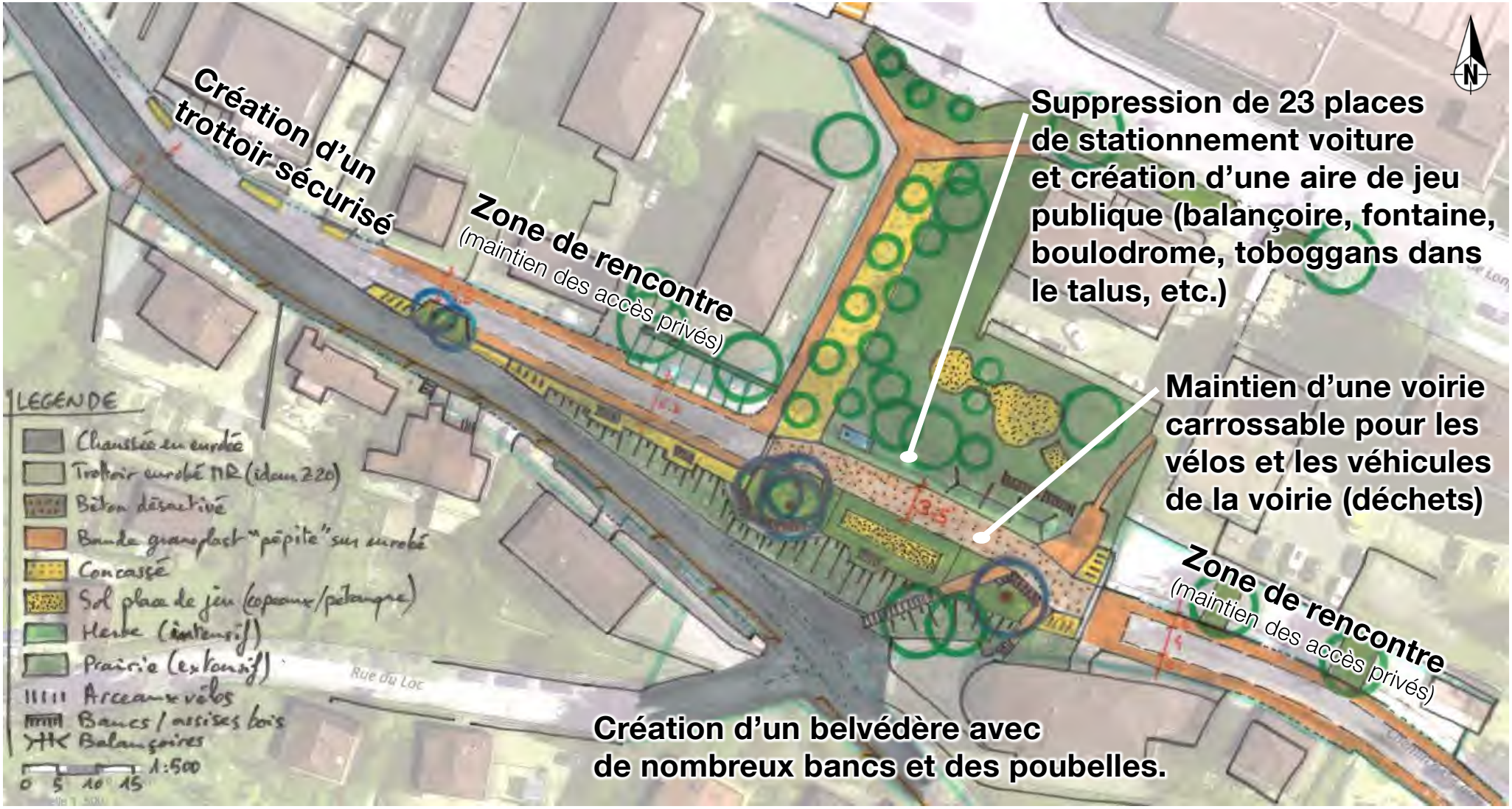

Références pour la place

Belvédère du parc du Valency

Zone de rencontre comme espace de jeu

Toboggan dans un talus

Balançoires contemporaires

Références pour les zones de rencontre en approche

Zone de rencontre à Lausanne

Zone de rencontre St-Sulpice

← Zone de rencontre à Prilly →

Images de référence pour du mobilier d'assise

Expo temporaire à l'EPFL

Place Simon-Goulart, GE

Concept de requalification et faisabilité

Autres « micro-spots » de requalification

Zone de Rencontre (Chemin des Côtes Ouest)

➔ Discussion sur l'aménagement d'une zone de rencontre et la quantité de stationnement sur domaine public.

Cour d'école et création d'un trottoir au sud

➔ Végétalisation de la cour d'école ? Accès au public comme un belvédère supplémentaire en dehors des heures scolaires ? Trottoir sud ?

Belvédère au ch. du Mottey

➔ Micro-espace public requalifié ? Sol perméable, bancs en lien avec l'arbre ? Poubelles décalées ?

Amélioration de la continuité de mobilité douce vers le Bois-de-Vaux et la Vallée de la Jeunesse

➔ Amélioration de la barrière, amélioration de la traversée en lien avec les projets de la Ville de Lausanne, requalification du petit parc.

Conclusions et suites à donner

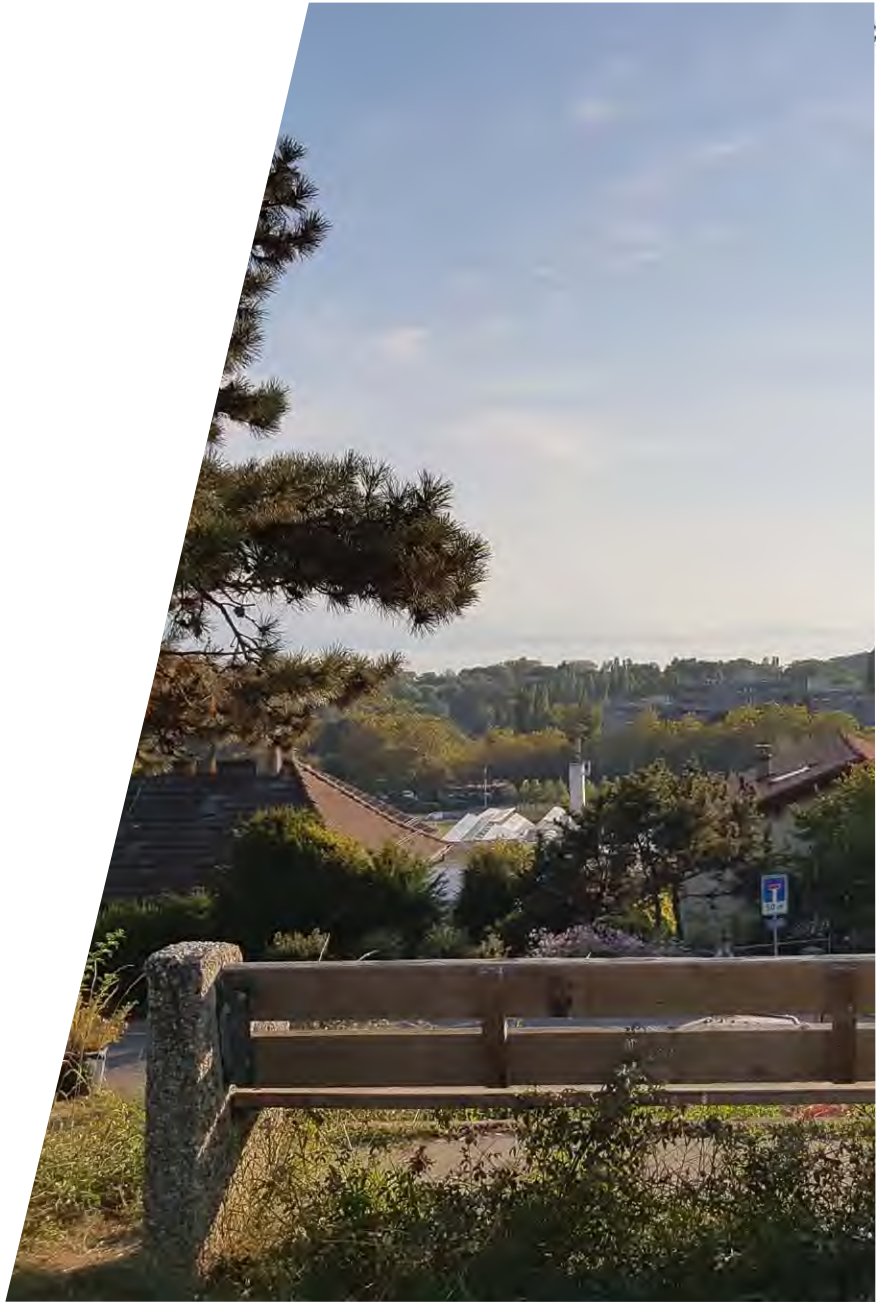

Conclusions et suites à donner

Conclusions intermédiaires

- Il y a un grand potentiel de requalification pour mettre en valeur le belvédère et améliorer la qualité de vie du quartier grâce à la création d'un espace public;
- Le trafic est très faible, essentiellement en accessibilité locale;
- La coupure ne génère que des reports très faibles et peu longs, donc acceptables pour les usagers. Les carrefours voisins ne devraient pas être impactés fortement par ces reports;

➔ La mise en œuvre peut être faite par une démarche-test puis pérennisée.

Suites à donner…

… pour la présente étude

- Valider le support;
- Compléter avec des esquisses-test pour le reste du chemin ?
- Présenter de façon élargie ?

… pour la suite des démarches

- Engager une démarche auprès des services concernés ?
- Engager une démarche participative auprès des riverains ?
- Finaliser le plan détaillé des mesures-tests et établir un budget ?

Merci pour votre attention.

Timothée Vincent
Timothee.Vincent@transitec.net

Roman Weber
Roman.Weber@transitec.net

TRANSITEC Ingénieurs-Conseils
4, avenue Auguste-Tissot · CH-1006 LAUSANNE
T +41 (0) 21 652 55 55 · F +41 (0) 21 652 32 22
lausanne@transitec.net · www.transitec.net

Annexe 2

Avant-projet d'agrandissement du parc par le bureau L'Atelier du Paysage, 2022

L ATELIER
DU PAYSAGE
ARCHITECTES PAYSAGISTES ET URBANISTES

Réaménagement du chemin des Côtes
Renens

Avant-projet
Création d'un espace public de qualité

2 février 2022

Maître de l'ouvrage

Ville de Renens
Urbanisme-Travaux
Rue du Lac 14
1020 Renens

BVD DE GRANCY 19A
CH-1006 LAUSANNE
+41 (0)21 617 17 38
CONTACT@LATELIERDUPAYSAGE.CH
WWW.LATELIERDUPAYSAGE.CH

SOMMAIRE

Lecture - échelle élargie p.3
Lecture - échelle restreinte p.10

Intentions - réaménagement du chemin des Côtes p.18

Intentions - réaménagement du parc des Chênes p.37

Lecture
Echelle élargie

Vues

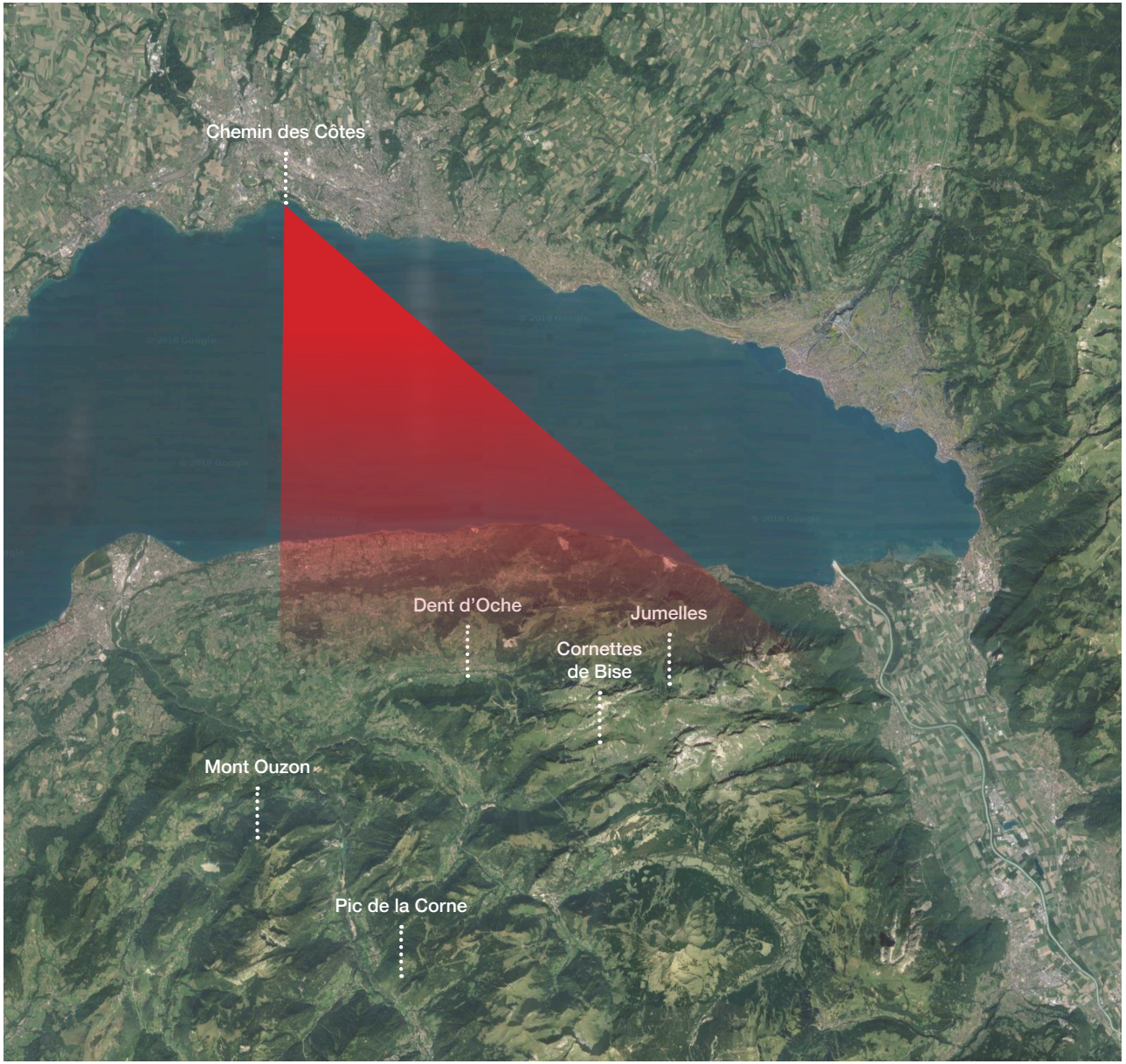

- Des vues magnifiques sur le grand paysage
- Chemin sur une ligne de crête
- Potentiel de reconversion intéressant, omniprésence du stationnement

Intentions :

- Mettre en valeur les ouvertures sur le paysage alpin
- Renforcer le rôle de bevédère, multiplier les points de vue

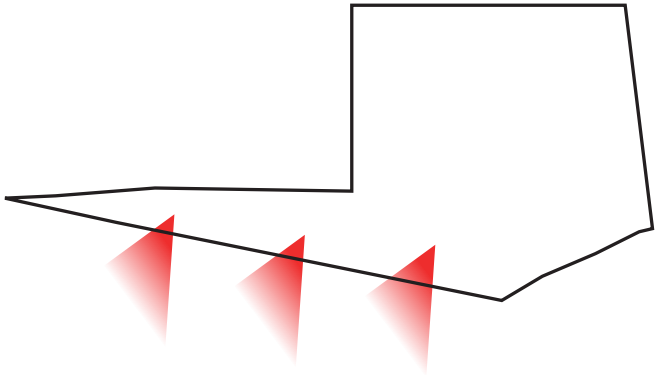

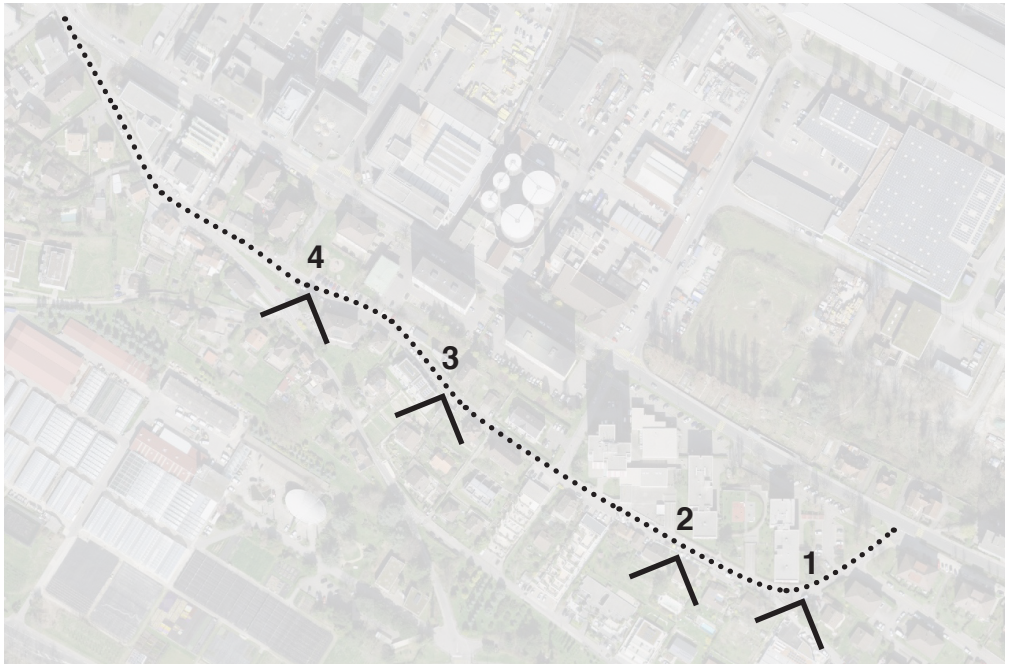

Lecture - échelle élargie

Vues le long du chemin des Côtes

- Site sur une ligne de crête
- Plusieurs points de vues magnifiques sur le grand paysage
- Chemin-belvédère

Intentions :

- Mettre en valeur les ouvertures sur le paysage alpin
- Renforcer le rôle de bevédère, multiplier les points de vue

1

2

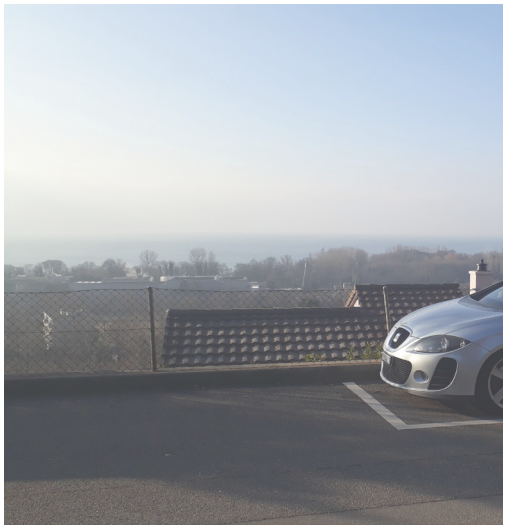

3

4

PDI - mise en réseau des parcs de la ville de Renens

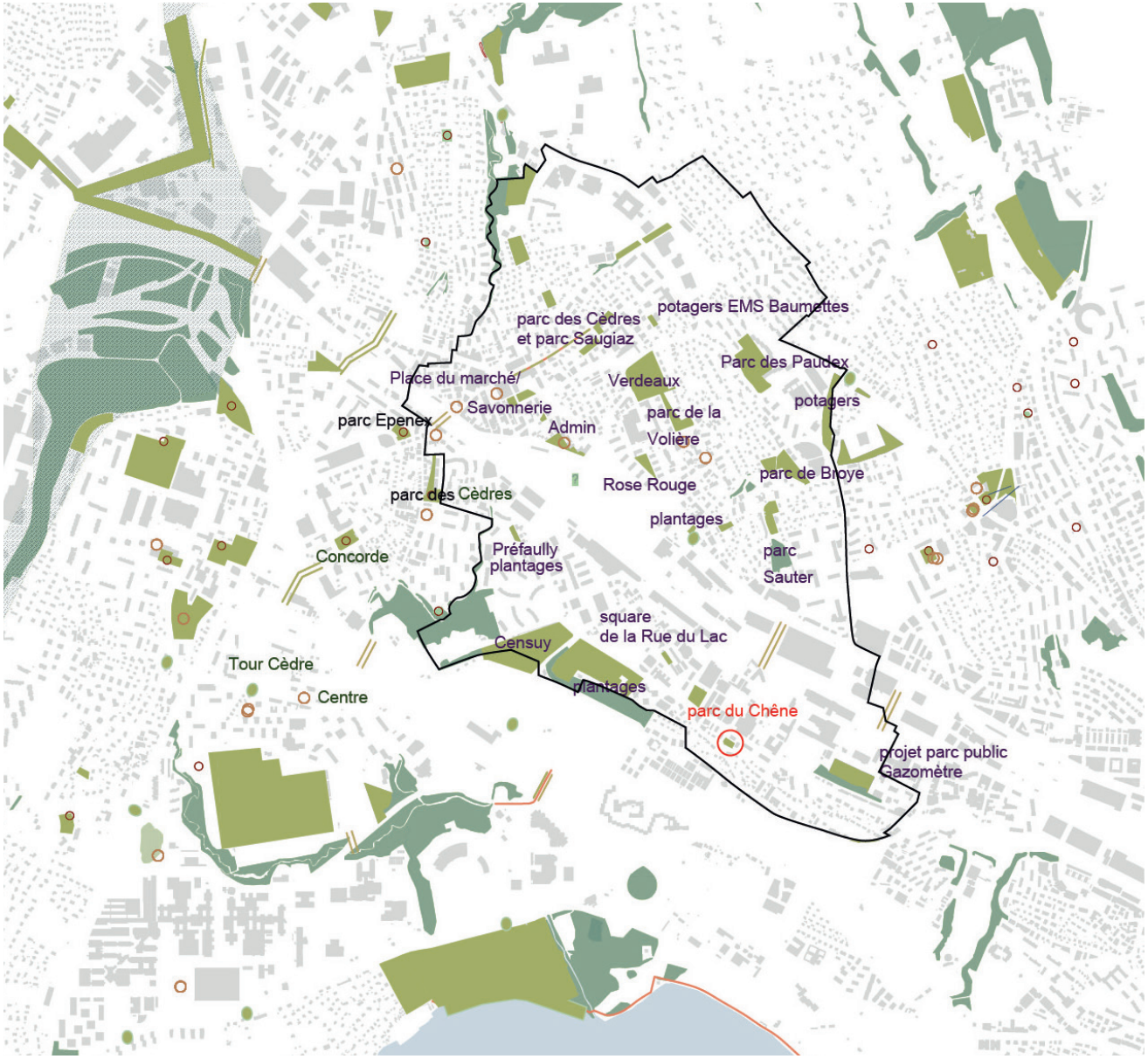

- Mise en réseau des parcs paysagers de la commune et des mobilités douces
- Mise en continuité des réseaux écologiques

Lecture - échelle élargie

Polarités

Un site à la croisée de plusieurs zones en développement

Peu d'espaces publics ou d'espaces de jeux à proximité

Le parc du Chêne a un caractère privatif

Intentions :

- Créer un espace public convivial pour le quartier

0 200m

Mobilités élargies - réseau routier

- Réseau de quartier très peu fréquenté
- Possibilité de fermer la circulation et de supprimer le stationnement devant le parc des Chênes selon l'étude de Transitec

Charges de trafic routier moyen - Etat actuel 2014 selon plan Transitec

0 200m

Mobilités élargies - transports en commun

- Un site très bien desservi
- Des réseaux parallèles et complémentaires entre les grands axes et les réseaux de quartiers pour les piétons
- Des liens piétons et cycles transversaux entre le chemin des Côtes et l'Avenue de Longemalle à créer
- Réaménagement du chemin des Côtes pour sécuriser les accroches et mettre en continuité les connexions piétonnes et cycles

Limites communales
Parc du Chêne
Chemin des Côtes
Lignes de bus
Arrêt de bus
Liaison ferroviaire
M1
Gares
Traversantes

0 200m

Lecture
Echelle restreinte

Mobilités

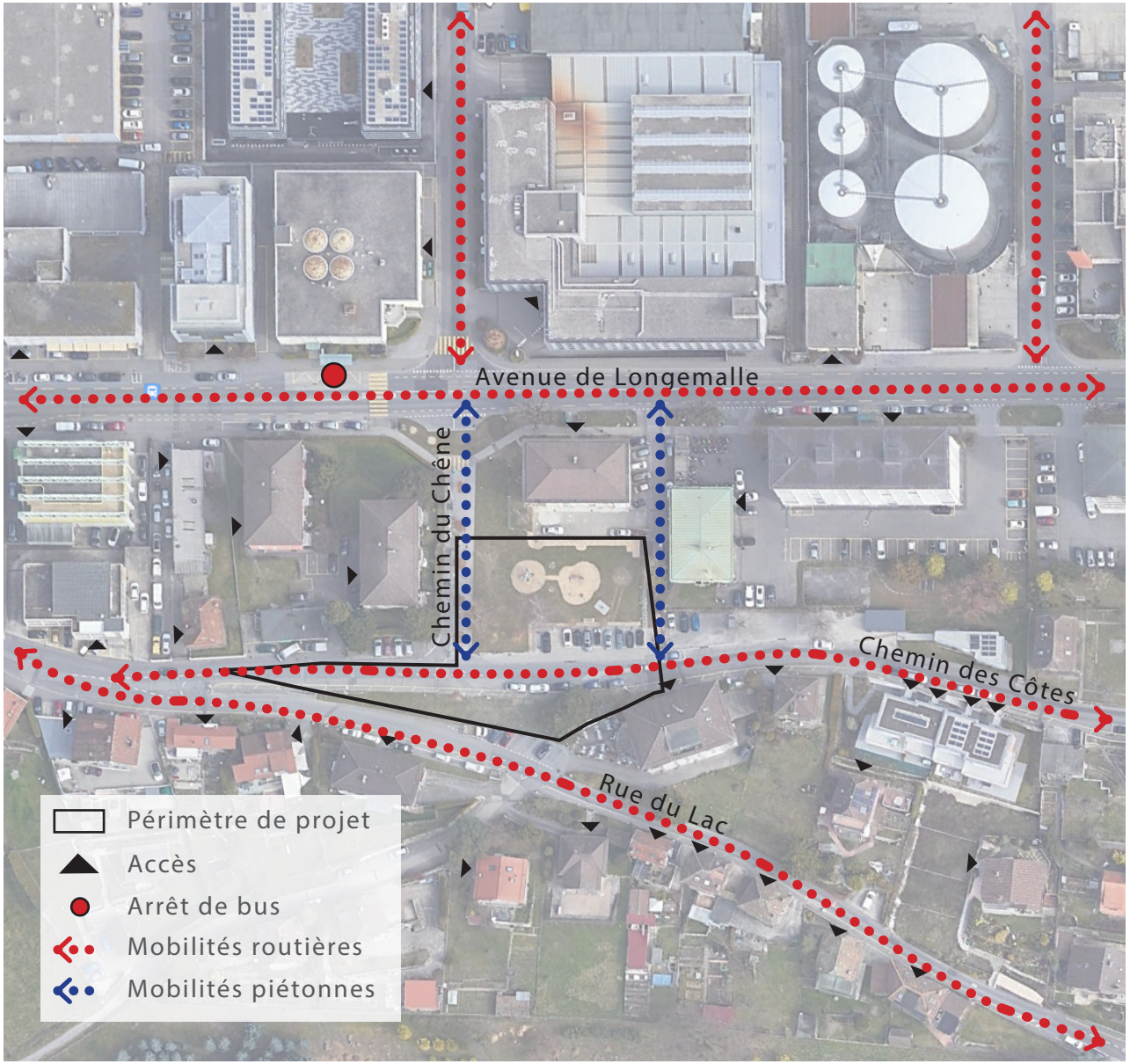

Une charge de trafic faible sur le chemin des Côtes en comparaison de l'Avenue de Longemalle et de la rue du Lac.

Le chemin des côtes crée une cission entre les deux côtés du site

Intentions :

- Requalifier et rendre le domaine public attractif pour les piétons et les cyclistes
- Mettre en continuité les mobilités douces et les sécuriser
- Offrir une alternative au chemin des Côtes pour les cyclistes
- Couper le trafic sur le chemin des côtes au droit de la place de jeux (étude Transitec)
- Traiter à niveau et de manière untitaire l'espace public pour créer une continuité entre le nord et le sud de la parcelle
- Supprimer les places de stationnement

Topographie

Courbes tous les 25cm

0 1 5 10m

Différences de niveaux

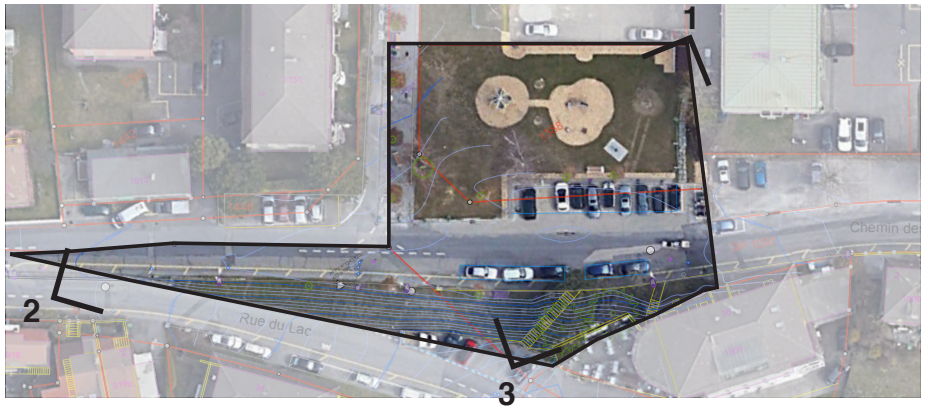

Des différences de niveaux enclavent le site

Elles sont traitées par des escaliers, un talus, des murs

Intentions :

- Traiter à niveau et de manière untitaire l'espace public
- Rendre accessible le parc aux personnes à mobilité réduite
- Exploiter ces différences de niveaux pour mettre en valeur les vues sur le lac

Les vues

- Des vues magnifiques sur le grand paysage depuis le sud de la parcelle
- Le belvédère est coupé du parc par la route et le stationnement
- Un seul banc permet d'observer la vue

Intentions :

- Mettre en valeur les ouvertures sur le paysage alpin
- Renforcer le rôle de bevédère, multiplier les points de vue

Plan des réseaux et arborisation

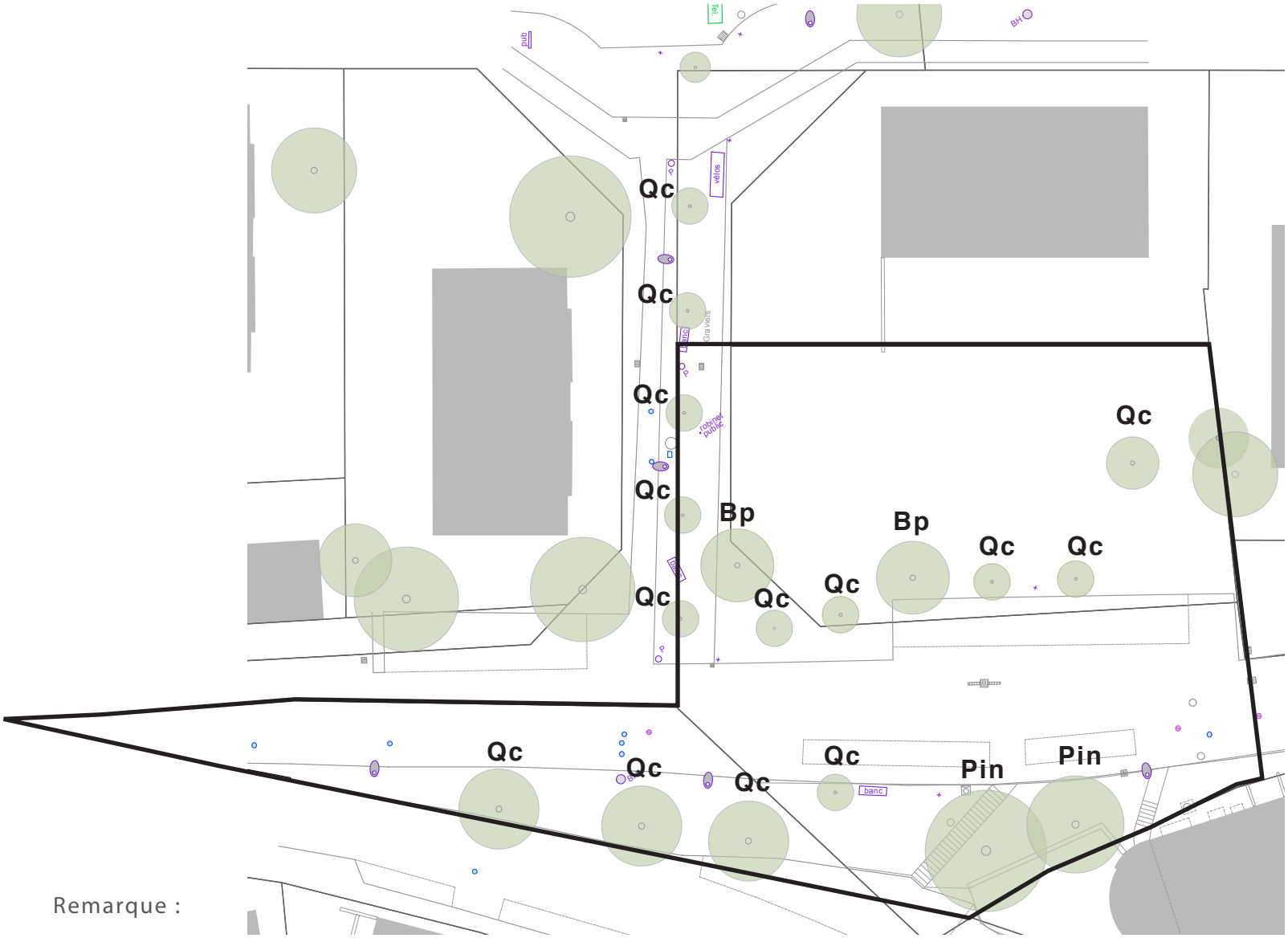

Des arbres existants accompagnent les circulations et les places de stationnement : bouleaux, chênes, pins

Intentions :

- Rompre la logique routière de plantations
- Plantation de nouveaux arbres de manière à mettre en schène les cadrages sur le lac

Légende :

Qc Quercus cerris
Bp Betula pendula
Pin

- Vanne eau / Vanne gaz
- Couvercle de chambre
- Grille / Avaloir
- Candélabre / poteau signal
- Poubelle / Borne hydrante
- Plaque télécoms
- Zones de stationnement
- Bord de chaussée
- Bordure

Remarque :

Cet extrait de la base cadastrale est issu de la numérisation de plan(s) graphique(s).
Sa précision est insuffisante pour réaliser une étude définitive. Celle-ci ne peut être faite que sur la base d'un relevé de la (des) parcelle(s) concernée(s).

0 1 5 10m

Plan des revêtements de sol

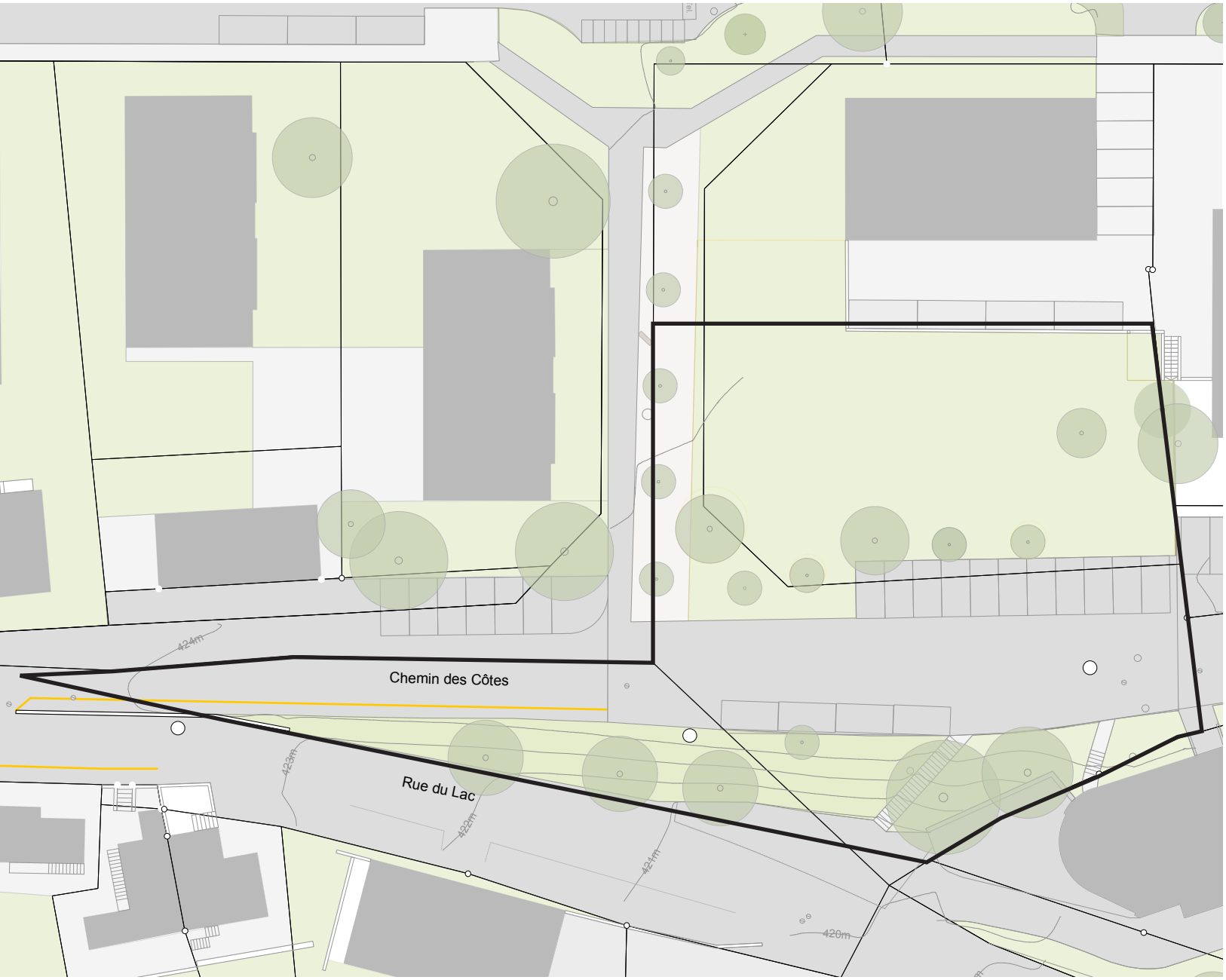

- De grandes emprises imperméables dédiées au stationnement et aux circulations routières
- Un potentiel d'augmentation de la perméabilité des sols

Légende :

- Surfaces végétalisées
- Enrobé noir
- Concassé naturel

0 1 5 10m

Orthophoto

0 1 5 10m

Intentions

Réaménagement du chemin des Côtes

Une reconquête de la nature

D'un sol craquelé, fracturé, émerge une végétation dense, diversifiée et adaptée aux changements climatiques

Un site apaisé

Une convivialité retrouvée : usage de jeux, de détente, de rencontres

Des vues magnifiées

Un entretien limité, un aménagement durable

©LJ19/Stéphanie Gygax

Propositions de Transitec

1 / Réaménagement du carrefour / Réduction de l'emprise de la voirie
2 / Réaménagement du parc du Chêne / Coupure du chemin des Côtes à la voirie / suppression du stationnement
3 / Trottoir de haute qualité avec vue sur le lac / Elément parklet au lieu de stationnement
4 / Trottoir de haute qualité avec vue sur le lac / Réaménagement du stationnement longitudinal
5 / Elément parklet au lieu de stationnement
6 / Amélioration du point de vue

Légende :

- Zones de rencontre
- Interventions parcs / points de vue
- Meilleure continuité pour la mobilité douce
- X Coupure au trafic individuel motorisé et suppression du stationnement

0 60m

Une reconquête de la nature

Une reconquête de la nature, un passage végétal

Perforation de l'asphalte là où c'est possible pour introduire une dimension végétale

Marquage des entrées et des accroches

Une invitation à ralentir

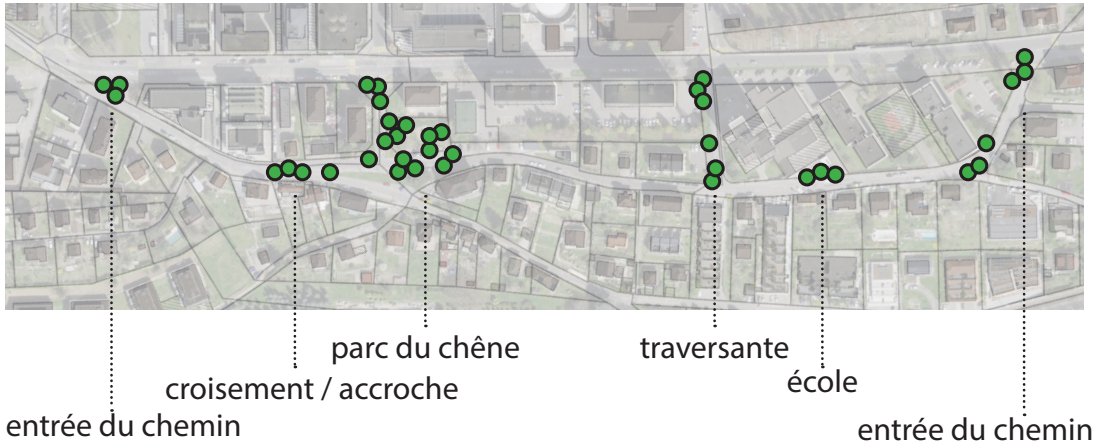

Schweizer Radio und Fernsehen, Zürich-Leutschenbach, Krebs und Herde

Wohnsiedlung Werdwies, Zürich

Une rue de rencontre

Un site apaisé

Rétrécissement ponctuel des voies

Amélioration de l'attractivité du réseau de mobilité douce

Une convivialité retrouvée, des usages diversifiés

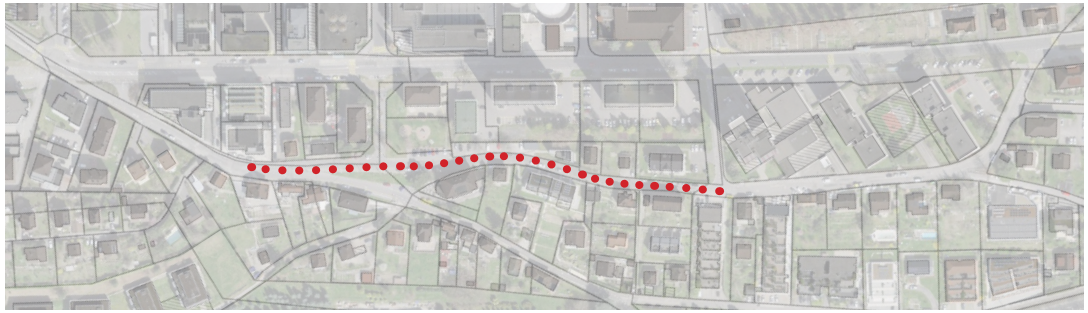

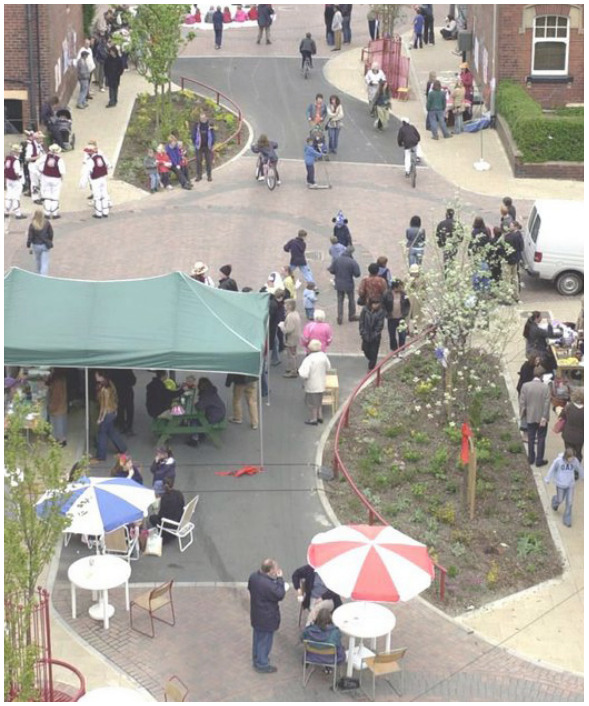

Parklet

Des rues apaisées, suppression de quelques places de stationnement

Réappropriation de l'espace routier pour des usages de rencontre

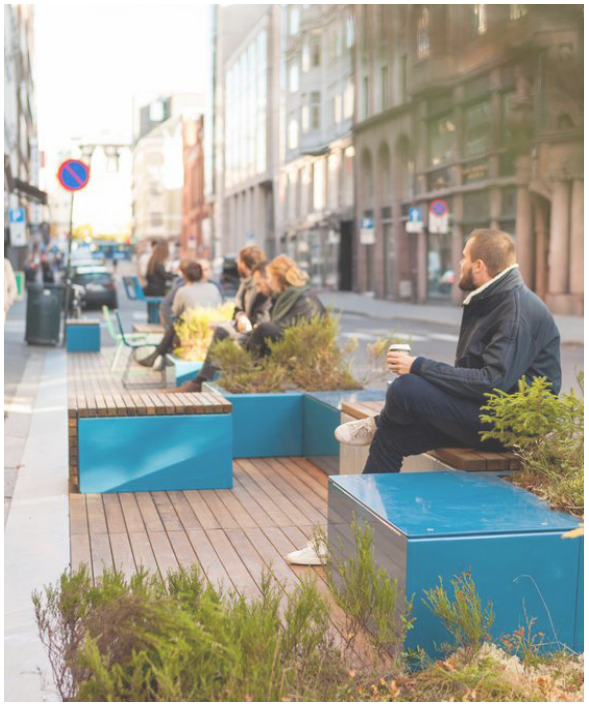

Des points de vue sur le lac

Des vues magnifiées

Augmentation du nombre de points de vue

Renforcement de la qualité des micro-aménagements

Valorisation de cette situation en belvédère

Le chemin des Côtes

Vue d'ensemble - existant

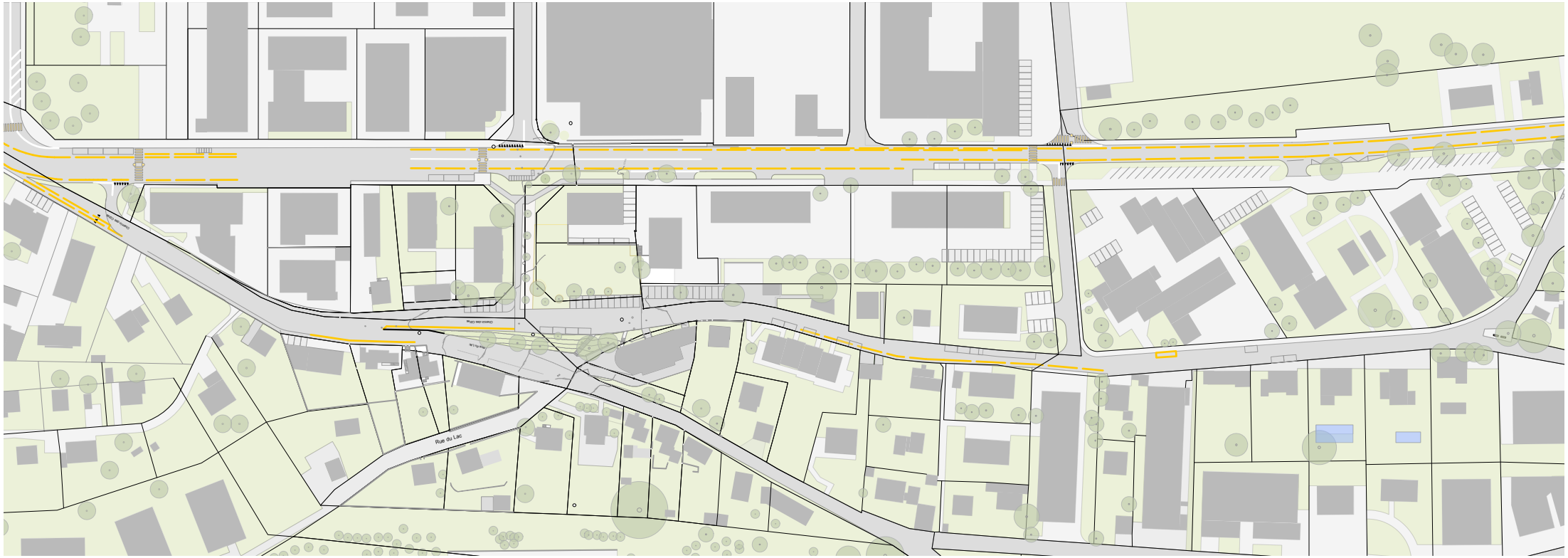

0 5 50m 100m

Le chemin des Côtes

Vue d'ensemble - projet

0 5 50m 100m

Existant

Aujourd'hui :

- Langage routier
- Peu végétalisé
- Conflit d'usage voitures/cycles

Objectifs :

- Marquer l'entrée du chemin des Côtes
- Inviter les automobilistes à ralentir
- Sécuriser les cycles et les piétons
- Réduire l'emprise dédiée aux voitures
- Offrir une qualité végétale

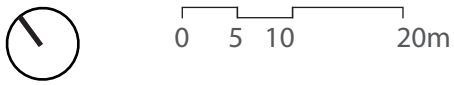

Intentions :

- Création d'une grande île végétale, accueillant du mobilier urbain
- Réduction de l'emprise de la chaussée
- Traitement à niveau de l'espace public
- Rétrécissement des voies, une invitation à ralentir
- Perforations ponctuelles de la chaussée pour accueillir de la végétation

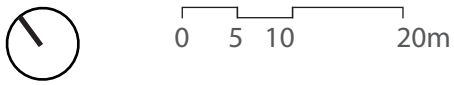

Existant

Aujourd'hui :

- Langage routier
- Absence de végétation
- Îlot de chaleur

Objectifs :

- Réduire l'emprise dédiée aux voitures
- Offrir une qualité végétale et davantage de surfaces perméables
- Réduire les îlots de chaleur
- Inviter les automobilistes à ralentir

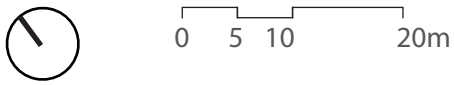

Proposition

Intentions :

- Réduction de l'emprise de la chaussée
- Perforations ponctuelles de la chaussée pour accueillir de la végétation
- Traitement à niveau de l'espace public
- Rétrécissement des voies, une invitation à ralentir

0 5 10 20m

Existant

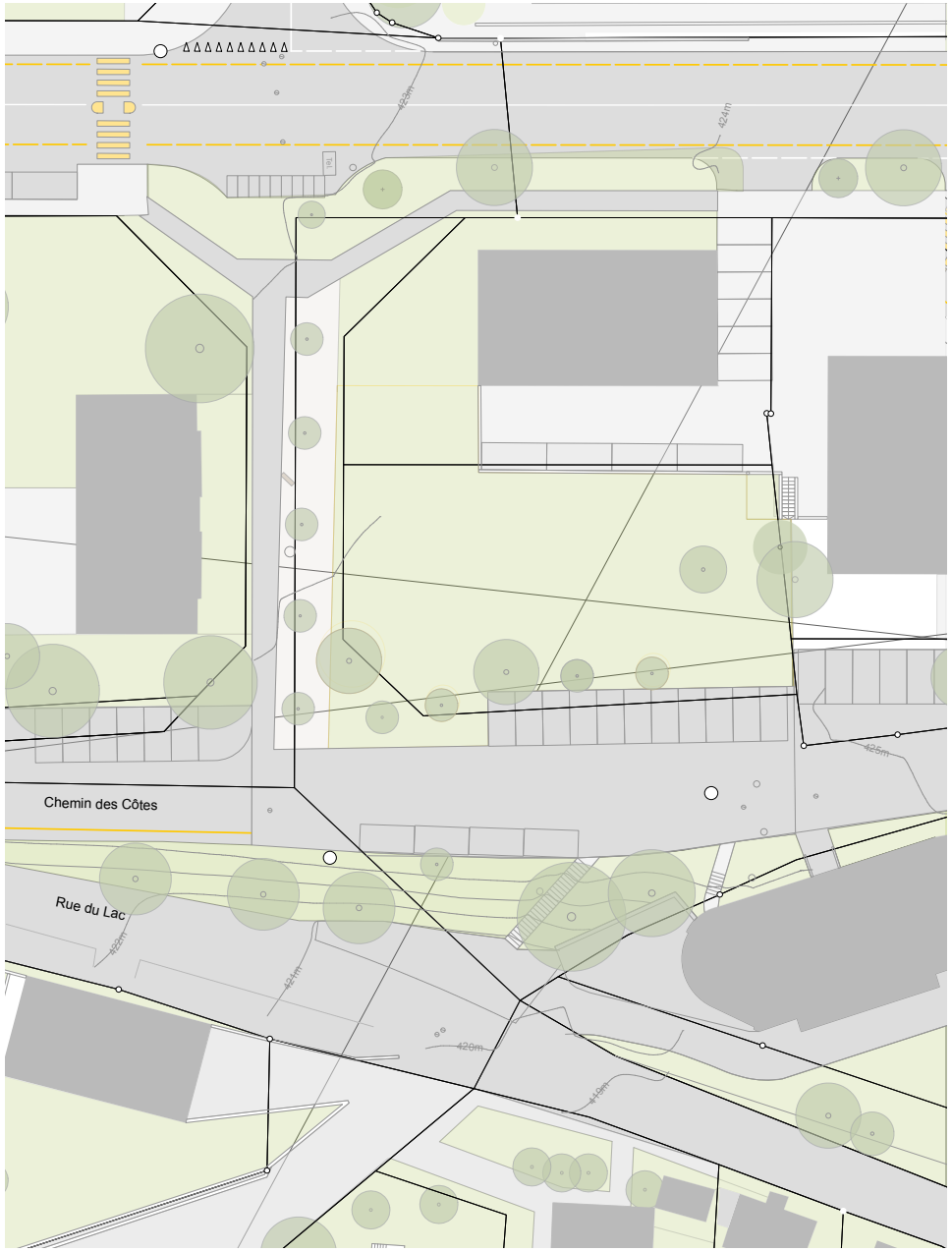

Aujourd'hui :

- Langage routier
- Peu de végétation
- Îlot de chaleur
- Trafic faible, essentiellement en accessibilité locale
- Des vues magnifiques

Objectifs :

- Mettre en valeur le belvédère
- Créer un espace public de qualité pour le quartier
- Végétaliser, rendre les sols perméables
- Renforcer le réseau de mobilité douce
- Apaiser le quartier

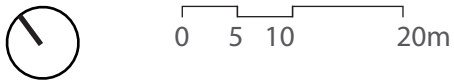

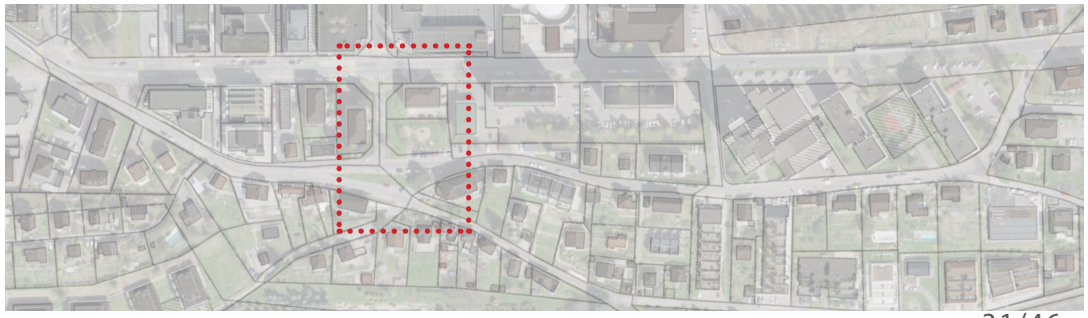

Proposition

Intentions :

- Plantations denses
- Coupure du trafic motorisé et suppression des places de stationnement
- Création d'un grand espace public à niveau
- Valorisation du belvédère
- Sols essentiellement perméables dans la mesure du possible

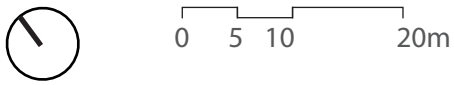

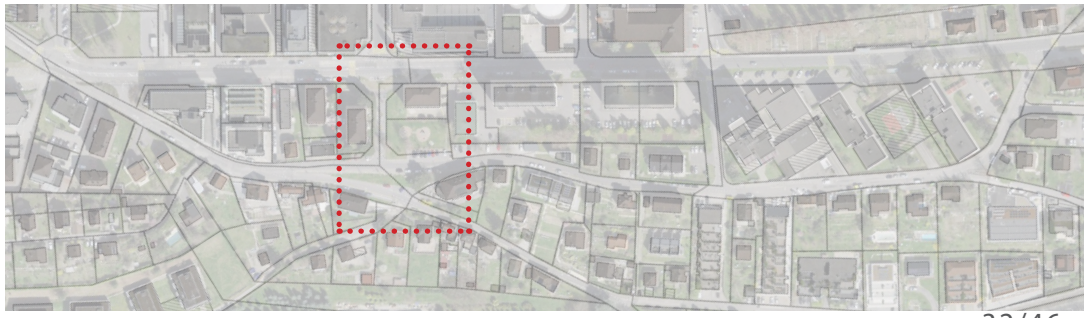

Existant

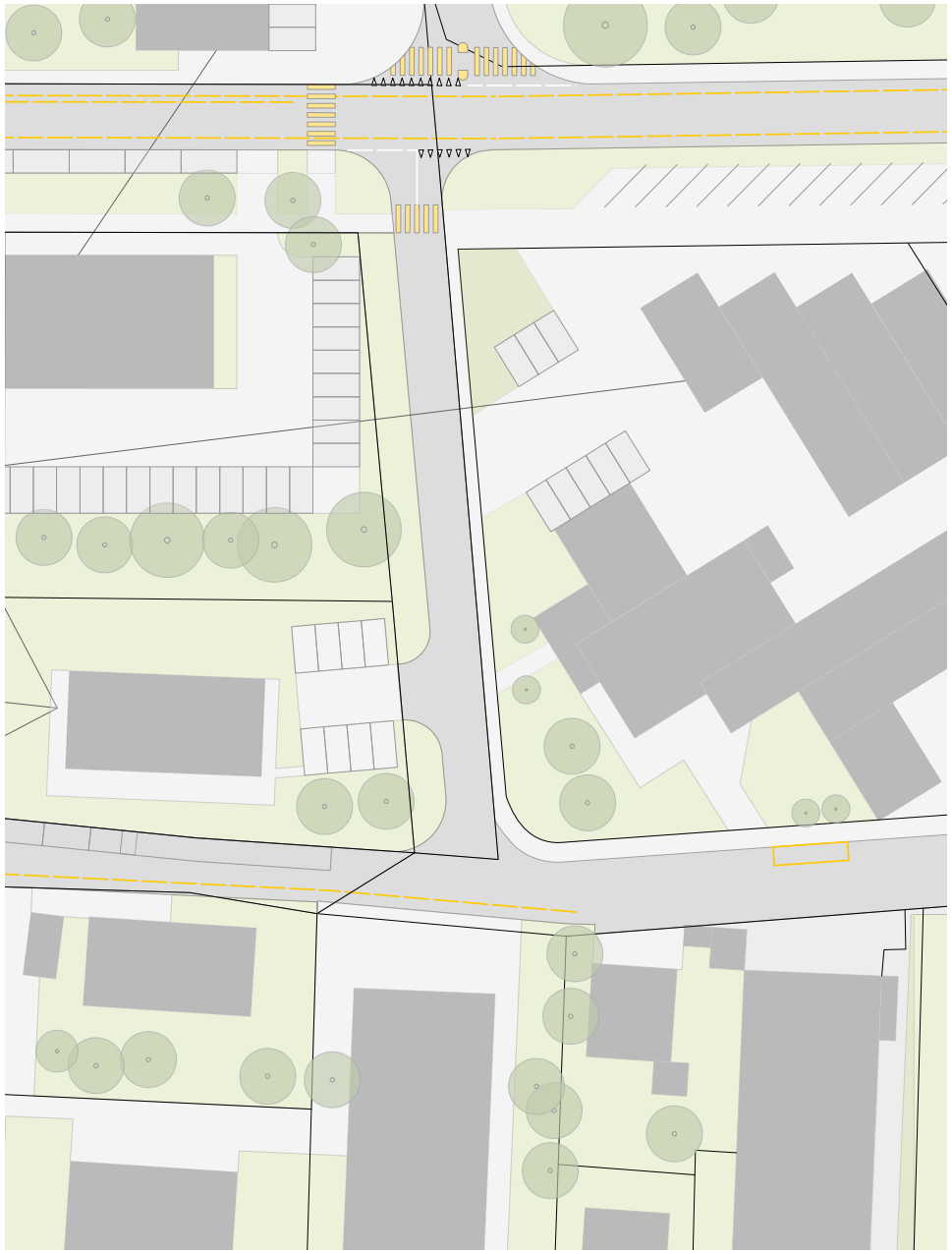

Aujourd'hui :

- Langage routier
- Peu de végétation
- Îlot de chaleur

Objectifs :

- Réduire l'emprise dédiée aux voitures
- Offrir une qualité végétale et davantage de surfaces perméables
- Réduire les îlots de chaleur
- Inviter les automobilistes à ralentir

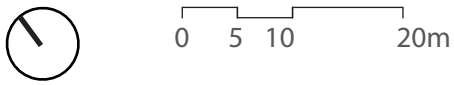

Proposition

Intentions :

- Réduction de l'emprise de la chaussée
- Perforations ponctuelles de la chaussée pour accueillir de la végétation
- Traitement à niveau de l'espace public
- Rétrécissement des voies, une invitation à ralentir

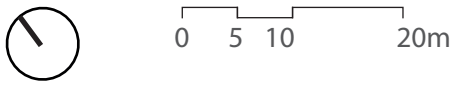

Existant

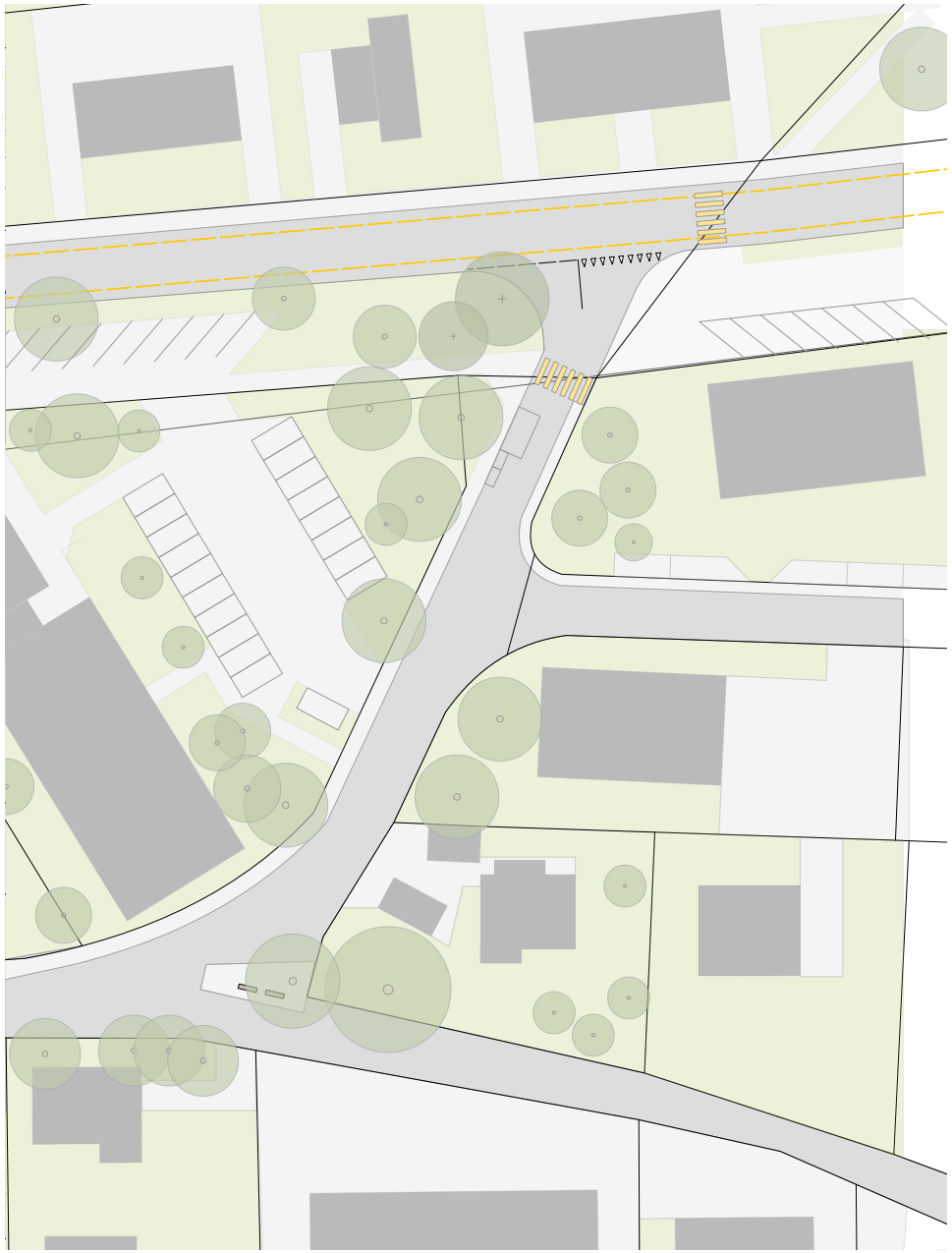

Aujourd'hui :

- Langage routier
- Peu végétalisé

Objectifs :

- Marquer l'entrée du chemin des Côtes
- Inviter les automobilistes à ralentir
- Sécuriser les cycles et les piétons
- Réduire l'emprise dédiée aux voitures
- Offrir une qualité végétale

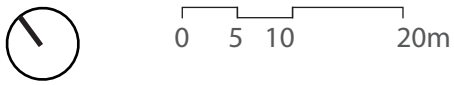

Proposition

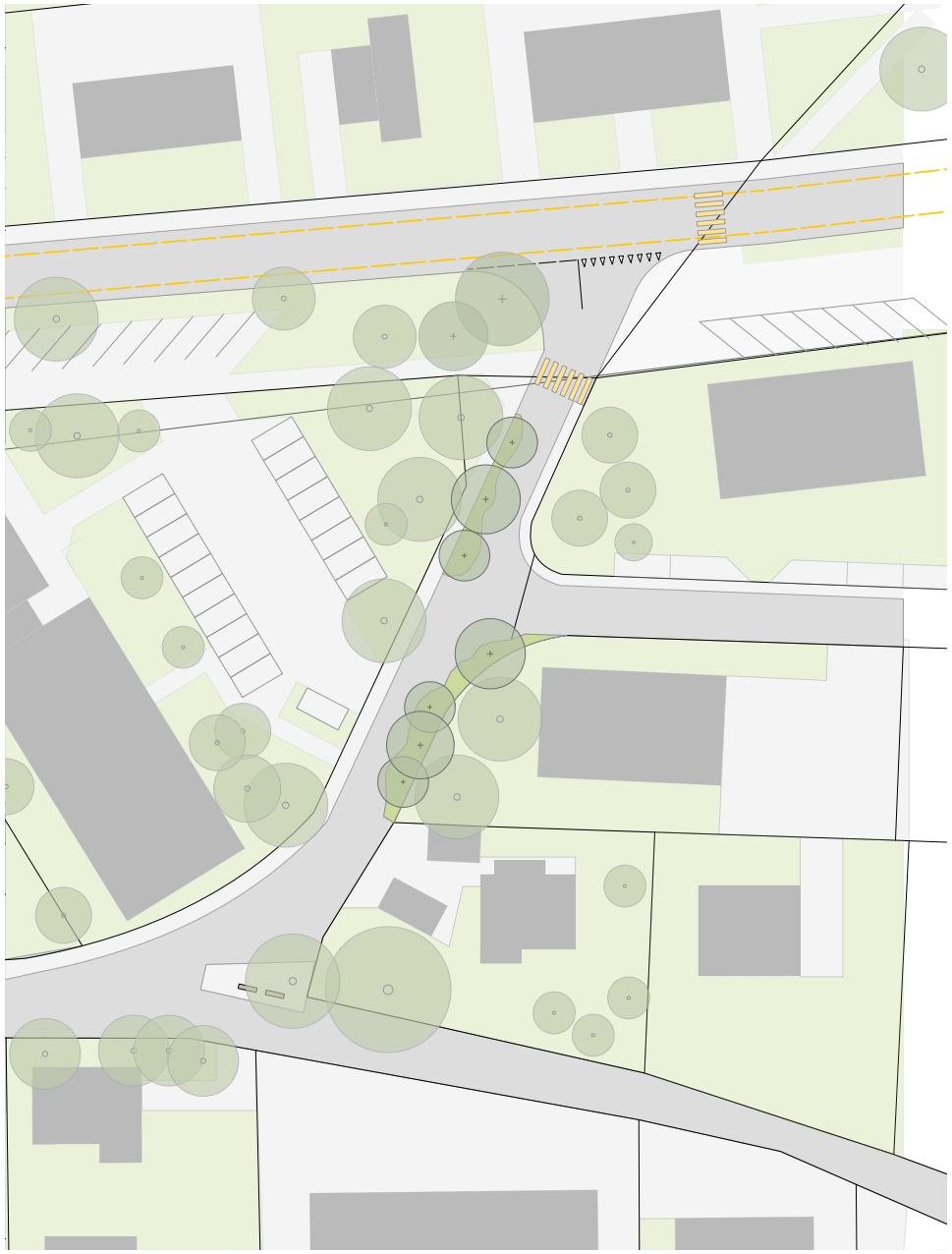

Intentions :

- Réduction de l'emprise de la chaussée
- Traitement à niveau de l'espace public
- Rétrécissement des voies, une invitation à ralentir
- Perforations ponctuelles de la chaussée pour accueillir de la végétation
- Suppression des places de stationnement

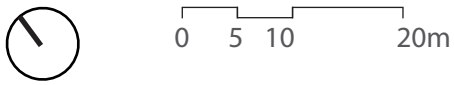

Intentions

Réaménagement du parc des Chênes

Le parc du Chêne en devenir

Variante 1

Un filtre végétal

Des îles de jeux

Des connexions piétonnes directes

Circulation routière interdite. Accès limité aux véhicules d'entretien et d'urgence

Espace de pique nique ombragé

Belvédère

0 1 5 10m

Le parc du Chêne en devenir

Variante 2

Un filtre végétal

Des îles de jeux

Des connexions piétonnes directes

Circulation routière interdite. Accès limité aux véhicules d'entretien et d'urgence

0 1 5 10m

Variante 3

Un filtre végétal

Des îles de jeux

Des connexions piétonnes directes

Circulation routière interdite. Accès limité aux véhicules d'entretien et d'urgence

0 1 5 10m

Coupe transversale

Densité arborée

Un écrin végétal de qualité

Des formes souples et naturelles

Une place très ombragée

Conservation de tous les arbres existants, plantation de nouveaux arbres

Perméabilité des sols

Béton, gravier stabilisé, sol souple ou copeaux

Confort et perméabilité

Une place de jeux sous la canopée

Planikum, ZVG Bülach

Square d'Echallens, Ville de Lausanne

Bords de la Suze, Ville de Bienne

Une convivialité retrouvée

Des vues magnifiées, un belvédère

Un site apaisé, suppression de la circulation routière

©Hunzikerfest, Zürich

Un espace ouvert valorisant la vue sur le lac

Exploitation de la pente du talus : création d'un belvédère en porte-à-faux, gradins...

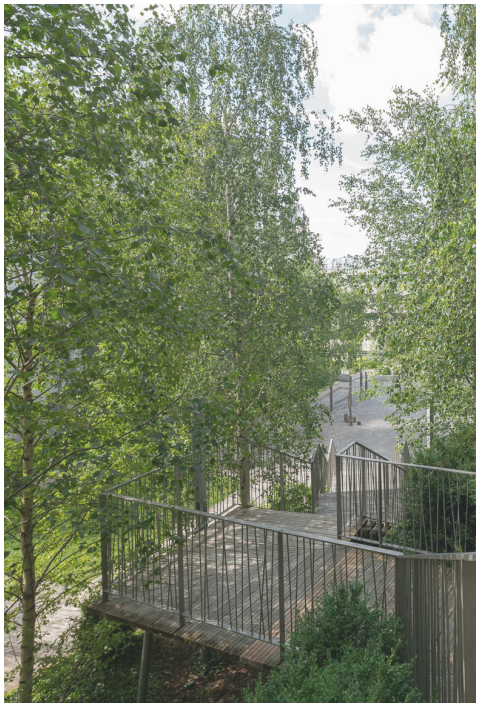

Remarque :

Cet avant-projet a été réalisé sur une base issue de la numérisation de plans graphiques.

L'étude définitive nécessitera un relevé cadastral des parcelles concernées.

Annexe 3

Commentaires sur le projet par Jean-Christophe Boillat, délégué à la mobilité douce au sein du SDOL, mail du 28 mars 2023

De : Boillat Jean-Christophe <jean-christophe.boillat@ouest-lausannois.ch>
Envoyé : mardi, 28 mars 2023 16:59
À : De Almeida Philippe <Philippe.DeAlmeida@renens.ch>
Cc : Biéler Benoit <benoit.bieler@ouest-lausannois.ch>
Objet : Parc du Chêne Renens - cheminement mobilité douce

Bonjour Philippe,
Pour donner suite à notre échange sur place et à notre coordination interne SDOL, voici nos propositions par rapport à la question du passage des vélos à travers le parc du Chêne (en référence au plan des aménagement extérieurs du 20.3.2023).

Est-Ouest :

- La réalisation d'un itinéraire vélo fort en est-ouest est très intéressante pour la desserte locale (non visible à l'échelle Pdi)
- La liaison vélo Est-Ouest joue également un rôle très important pour les réseau de voies vertes en tant qu'itinéraire transitoire (tronçon « B » de la carte de synthèse de l'étude de faisabilité voies-vertes) dans l'attente de la liaison Chêne-Malley. Cette situation pourrait durer relativement longtemps et justifie d'offrir la liaison agréable proposée en est-ouest (maintien du passage vélos avec 3.5m).

Nord-Sud :

- La liaison communale mentionnée dans le Pdi présente un intérêt à l'échelle locale. La fluidité n'a pas la même importance que sur le réseau d'agglomération.
- Afin de permettre une cohabitation piétons/vélos sans péjorer les qualités paysagère du projet, un ordre de grandeur de 2m pour le gabarit du cheminement serait un bon compromis, car ce cheminement présente également plusieurs croisement à vue possibles. Une relocalisation des lampadaires serait à envisager pour faciliter la cohabitation.
- Le type de revêtement doit rendre possible le passage des vélos sans donner la sensation d'un axe rapide (revêtement relativement lisse mais perméable par exemple)
- Le débouché et la traversée de l'avenue de Longemalle pour la continuité vers le quartier du Chêne impliquent des travaux sur cet axe qui ne font pas l'objet de ce projet. Ces adaptations pourraient intervenir dans un deuxième temps lorsque des travaux sur l'avenue seront planifiés.

Je me tiens bien volontiers à disposition pour toute question et te souhaite une très bonne semaine.

Avec mes meilleures salutations.

OUEST LAUSANNOIS

Stratégie et développement de l'Ouest lausannois
Jean-Christophe Boillat, délégué mobilité douce (lu, ma, je)

Rue de Lausanne 35 - Case postale - CH-1020 Renens 1
T 021 632 71 63 – jean-christophe.boillat@ouest-lausannois.ch - www.ouest-lausannois.ch

Annexe 4

Préavis des Transports publics lausannois (TL), 30 mars 2023

lignes_de_vies

Réf : MR/OP – falc/muyv/raan
Contact : mutzenberg.y@t-l.ch
Tél : +41 (021) 621 02 55
V/Réf : -

Ville de Renens
Urbanisme-Travaux
A l'att. de Mme Mélanie Artique
Rue du Lac 14
1020 Renens

Renens, le 30 mars 2023

Plan d'affectation P 43 – Parc du Chêne sur les parcelles n° 1388, 1448, DP 1095, DP 1097 et DP 1124 à Renens

Madame,

En référence à votre courriel du 14 mars 2023 ainsi que sur la base des documents transmis, nous prenons acte du projet cité en marge.

Après examen des documents soumis à notre attention, nous vous communiquons que nous n'avons aucune objection particulière à formuler.

Nous constatons que les travaux sur les parcelles n° 1388 et 144 sont situés le long des lignes de bus n° 32 et 33. Les travaux pourraient impacter notre exploitation.

Afin de coordonner les travaux et la mise en place des mesures de sécurité, le maître d'œuvre devra convoquer lors de la planification du chantier notamment concernant les travaux d'aménagement sur l'avenue de Longemalle notre coordinateur chantier par mail à coordination-chantiers.route@t-l.ch, au moins 3 semaines avant le début des travaux. Nous précisons que notre responsabilité ne peut être engagée, en cas de retard de travaux, liée au non-respect du délai précité.

Aussi, nous vous rappelons que les entreprises mandatées pour ce chantier sont pleinement responsables de s'assurer que tout sera mis en œuvre pour éviter la perturbation de l'exploitation des lignes de bus circulant à proximité du chantier.

Nous vous rendons attentive que toute modification du projet devra être l'objet d'une nouvelle consultation.

Concernant votre question sur l'impact de votre projet avec la mesure 17.OL.01 « SDOL, nous vous informons que la commune de Renens, maître d'ouvrage de la mesure PALM 17.OL.01, a tous les éléments pour y répondre.

Pour toute autre question, vous pouvez contacter Monsieur Yves Mutzenberg dont les coordonnées figurent en référence.

./.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Christophe De Gaillande
Responsable mise à disposition système routier

Luca Fadda
Chargé de support projet

Copie à : Police des constructions, rue de Lausanne 33, CP 542, 1020 Renens 1